



HAL
open science

**De Georges Friedmann à Jean-Daniel Reynaud :
l'installation de la “ sociologie du travail ” au Cnam
(1959-1969)**

Gwenaële Rot

► **To cite this version:**

Gwenaële Rot. De Georges Friedmann à Jean-Daniel Reynaud : l'installation de la “ sociologie du travail ” au Cnam (1959-1969). Cahiers d'histoire du Cnam, 2014, Les sciences de l'homme au travail au Cnam à l'aube des Trente Glorieuses, vol.01 (1), pp. 73-110. hal-02310901

HAL Id: hal-02310901

<https://hal.science/hal-02310901>

Submitted on 11 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0
International License

De Georges Friedmann à Jean-Daniel Reynaud : l'installation de la « sociologie du travail » au Cnam (1959-1969)

Gwenaële Rot
CSO, IEP Paris

Résumé

Dans l'histoire des sciences sociales, celle des institutions de formation à la sociologie demeure un terrain à explorer. Cet article apporte une contribution à ce chantier. A travers l'étude d'une succession professorale, il s'agit d'analyser comment la sociologie, discipline en voie d'institutionnalisation à la fin des années 1950, entre au CNAM. En 1959, Georges Friedmann alors titulaire de la Chaire d'histoire du travail est nommé directeur d'études non cumulant à l'École pratique des hautes études. Il démissionne non sans avoir préalablement préparé sa succession. Georges Friedmann avait choisi son héritier en la personne de Jean-Daniel Reynaud, un jeune disciple du Centre d'études sociologiques. Cette succession, qui ne s'est pas faite sans difficultés, fut l'occasion d'installer la sociologie du travail dans un territoire propre, une sociologie du travail, non académique, en prise avec la vie professionnelle. Mais tout ne se joue pas dans ce moment « 1959 » : il faudra attendre dix ans après la nomination de Jean-Daniel Reynaud pour qu'un enseignement de sociologie du travail, identifié comme tel, soit reconnu dans le cadre de cette chaire qui est renommée, en 1969, « Chaire de sociologie du travail et des relations professionnelles »*.

* L'auteur remercie chaleureusement ses relecteurs Jean-Claude Ruano-Borbalan, Michel Lallement ainsi que François Vatin pour leurs remarques critiques et leurs suggestions sur une première version de ce texte.

À l'aube de la V^e République, la sociologie du travail française s'affirme. Depuis la création, en 1946, du Centre d'études sociologiques du CNRS s'est constituée, autour de Georges Friedmann, une petite communauté de chercheurs issus de trajectoires diverses qui, dans les années d'après-guerre, se sont formés à la sociologie du travail par la conduite d'enquêtes réalisées dans les entreprises industrielles et les grandes administrations (Heilbron, 1991)¹.

Les sciences sociales trouvent une nouvelle place au Conservatoire national des arts et métiers à la suite de sa réforme initiée par les députés Léon Bourgeois et Alexandre Millerand en 1899². C'est dans le sillage de cette réforme qu'a été créé

1 Pour un bilan des recherches menées au sein du CES en 1959 nous renvoyons à la notice de Claudine Laude publiée une première fois en 1960 dans le premier numéro de la *Revue française de sociologie* et rééditée en 1991 (Laude, 1991) ; pour une mise en perspective plus générale voir (Vannier, 2000) et (Marcel, 2005).

2 « Cette réforme confère au Conservatoire la personnalité civile et le dote d'un conseil d'administration. L'établissement est désormais en mesure de recevoir dons et legs, comme les universités dont le statut a également été réformé en 1896 » (Fontanon & Grelon, 1994, pp. 47-50).

en 1902, grâce à la subvention du conseil municipal de Paris, une chaire d'histoire du travail destinée à la promotion ouvrière dont le premier titulaire fut l'universitaire socialiste Georges Renard. L'histoire de cette chaire est complexe³ mais l'on peut dire que Georges Friedmann, élu en 1946 à la suite de Charles Spinasse est aussi, d'une certaine manière, l'héritier de cette tradition sociale⁴. En 1959, un an après la création de la licence de sociologie, au moment où la discipline s'institutionnalise, Georges Friedmann décide d'abandonner la chaire pour orienter son activité dans d'autres directions au sein de l'École pratique des hautes études, dont il devient directeur d'études non cumulant.

« *La succession représent[e] une heure décisive dans l'existence d'un cercle* » rappelait le sociologue américain Terry Clark dans sa recherche sur les coutumes universitaires françaises (Clark, 1971). Au Cnam, la succession de Georges Friedmann fut l'occasion d'installer progressivement la sociologie du travail dans un territoire propre, une sociologie du travail, non académique, en prise avec la vie professionnelle, dont l'ambition était de donner aux auditeurs une meilleure

3 Suite au départ vers le Collège de France de Georges Renard en 1908 elle fut supprimée puis restaurée en 1932. Sur cette histoire voir (Fontanon, 1994).

4 Il est significatif à cet égard de voir que le directeur du Cnam lui-même, Louis Ragey, prend sa plume en 1946 pour adresser au secrétaire général adjoint de la CGT un courrier l'informant du démarrage du cours de Georges Friedmann : « *les sujets traités sont de nature à intéresser très vivement tous ceux qui veulent mieux connaître les conditions actuelles du travail grâce à son évolution dans un passé récent* » [Archives du Cnam : courrier du 6 novembre 1946].

compréhension de l'environnement dans lequel ils se trouvaient. Mais, cette succession, pourtant préparée, ne s'est pas faite sans difficultés. Par ailleurs, tout ne se joue pas dans ce moment « 1959 » : il faudra attendre dix ans après la nomination de Jean-Daniel Reynaud pour qu'un enseignement de sociologie du travail, identifié comme tel, soit reconnu dans le cadre de cette chaire qui est renommée, en 1969, « Chaire de sociologie du travail et des relations professionnelles »⁵.

Le départ de Georges Friedmann et la préparation de sa succession

Moments où, à l'occasion du renouvellement du corps enseignant, sont redéfinies les orientations pédagogiques, les recrutements de professeurs sur des chaires ont souvent été des épisodes sensibles dans l'histoire du Cnam. Ainsi, quelques mois avant la nomination de Jean-Daniel Reynaud, Jean Fourastié⁶

5 Cet article repose sur l'exploitation de plusieurs sources : le dépouillement des archives du Cnam (dossier chaire d'histoire du travail, dossier professionnel de Jean-Daniel Reynaud) complétées par celles du Club Jean Moulin déposées à l'Institut d'études politiques de Paris, ainsi que celles de l'Institut des sciences du travail déposées aux archives nationales. Par ailleurs nous nous appuyons sur des entretiens avec Jean-Daniel Reynaud et Alain Touraine réalisés avec Anni Borzeix, à l'occasion d'une recherche sur la genèse de la revue *Sociologie du travail* (Borzeix & Rot, 2010).

6 Jean Fourastié bénéficiait du soutien du directeur du Cnam, mais aussi de celui d'Henri Ardant, qui avait affirmé lors des délibérations du Conseil de perfectionnement, reprenant une formule de Jean Fourastié lui-même : « *tous ceux qui prétendent enseigner la productivité en dehors des entreprises se*

fut nommé Professeur sur la prestigieuse chaire d'économie et de statistiques industrielles, contre l'avis de son précédent titulaire, François Divisia⁷. Le recrutement d'une personnalité comme celle de Jean Fourastié était considéré par le directeur du Cnam, Louis Ragey, comme l'opportunité de développer un enseignement plus « *adapté aux exigences réelles de la direction et de la gestion des entreprises* », que celui qu'assurait le précédent titulaire de la chaire, défenseur des méthodes économétriques. Le souci, signifié par Henri Ardant⁸, d'inscrire cet enseignement dans « *les réalités de la vie industrielle* »⁹ relevait d'un enjeu comparable dans le cas de la succession de Georges Friedmann.

Le départ pour l'Ecole pratique des hautes études

C'est sans attendre l'âge de la re-

leurent [...]. *L'étude mathématique du problème ne trouve pas d'application pratique en réalité* » [Archives du Cnam : compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement, du lundi 2 mars 1959, p. 6].

7 Cf. la notice biographique par Michel Armatte de « Divisa, François (1889-1964). Professeur d'économie industrielle et statistique » (Fontanon & Grelon, 1994, pp. 424-440). Pour un développement sur la carrière de Jean Fourastié et les modalités de son recrutement au Cnam, nous renvoyons au riche ouvrage de Régis Boulat (2008).

8 Henri Ardant était à l'époque professeur d'Organisation et fonctionnement des marchés financiers. Pour une biographie détaillée voir la notice par Claire Andrieu de « Ardant, Henri (1892-1859), professeur d'Economie et technique bancaires (1938-1944) et d'Organisation et fonctionnement des marchés financiers (1950-1959) » (Fontanon & Grelon, 1994, pp. 117-125).

9 Intervention d'Henri Ardant, *ibid.*

traite que Georges Friedmann, alors âgé de 57 ans, entend passer la main à la jeune génération. On peut faire l'hypothèse que ce départ anticipé le met en position favorable, non seulement pour argumenter en faveur du maintien de sa chaire¹⁰ mais aussi pour en rappeler la « philosophie » et favoriser ainsi la candidature de son favori : Jean-Daniel Reynaud.

En janvier 1959 Georges Friedmann quitte officiellement le Cnam pour la VI^e section de l'Ecole pratique des hautes études (future EHESS), où il assurait depuis 1948 un séminaire et où il venait de créer un nouveau laboratoire¹¹. L'exposé prononcé à l'occasion de l'annonce de son départ est retranscrit dans le compte-rendu de la réunion du Conseil de perfectionnement du 2 février 1959. Le manque de temps pour accomplir ses projets et accompagner ses équipes de recherche est invoqué comme motif principal :

Je dois quelques commentaires au Conseil de Perfectionnement à l'occasion

10 À chaque départ de titulaire d'une chaire, la question de son maintien est posée et fait l'objet d'un vote en Conseil de perfectionnement. Contrairement à ce qui a pu se passer après le départ de Jean-Daniel Reynaud (1992), où dans un contexte très différent, la question du maintien de la chaire a été discutée (cf. *infra*), en 1959 son renouvellement apparaissait comme une évidence.

11 Grâce au soutien de Fernand Braudel, comparse, et président de la VI^e section, il avait pu y faire créer en 1958 le Laboratoire de sociologie industrielle, dont il avait confié la direction à un autre de ses « disciples », Alain Touraine (cf. la notice in *Revue française de sociologie*, 1960). Dans cette notice il est indiqué que le rôle principal de ce laboratoire « *est de mener des recherches de sociologie du travail en rapport avec l'enseignement donné à l'Ecole des Hautes Etudes par M. Friedmann et, dans le cadre même du laboratoire, par M. Touraine* ».

de mon départ de la Chaire d'Histoire du Travail et des Relations industrielles que j'ai occupée pendant plus de treize ans, et je les dois d'autant plus que je conserverai un souvenir parfait de cette période pour moi enrichissante grâce à vous, mes chers collègues, et à ce public du Conservatoire dont vous savez comme moi les grandes et attachantes qualités.

La seule raison qui a pu me décider à quitter cette Chaire en acceptant une nomination de directeur d'études non cumulante à l'École Pratique des Hautes Études est l'absolue nécessité de trouver du temps pour faire face à des engagements de travaux pris depuis longtemps et aussi pour assumer mes responsabilités à l'égard des équipes de recherche scientifique dont j'ai la charge.

J'ai beaucoup enseigné depuis 1945 et pas seulement au C.N.A.M parce que nous sommes trop peu nombreux en France dans certaines branches des sciences sociales. J'ai tenu le plus longtemps possible au Conservatoire, mais il n'aurait pas été loyal de ma part de conserver un enseignement qui demande une constante remise à jour sans avoir le temps de l'assumer avec toute la conscience que méritent nos auditeurs.

La Chaire d'Histoire du Travail et des Relations industrielles dont le programme porte sur deux années a un titre qui lui convient parfaitement, un titre très « C.N.A.M ». Comme d'autres enseignements économiques du Conservatoire elle a prouvé son utilité et attiré sans aucune publicité spéciale un public limité mais très fidèle ; lorsque j'ai pris la Chaire en 1946 elle comptait 37 auditeurs, ceux-ci sont devenus 152 en 1957, 170 environ en 1958.

Étant donné l'évolution incessante du progrès technique cet enseignement, en grande partie consacré à ses répercus-

sions sur les travailleurs, s'avère et s'avèrera de plus en plus utile.

Il s'associe, par ailleurs, de manière harmonieuse et nécessaire à d'autres enseignements du Conservatoire, en particulier la Physiologie du Travail, la Sélection et l'Orientation Professionnelle, la Sécurité du Travail, l'Économie industrielle, l'O.S.T. Lorsque le diplôme d'études supérieures d'Économie appliquée aura été rendu plus accessible, la Chaire suscitera plus que par le passé d'intéressants travaux personnels.

En vous adressant ces simples mots je tiens à redire mon émotion, ma gratitude et mon désir de maintenir le plus possible les contacts avec cette belle institution à laquelle je dois beaucoup, et avec le grand administrateur qui la dirige.

Michel Lallement a recensé les diverses responsabilités pédagogiques et scientifiques occupées par Georges Friedmann lorsqu'il était en poste au Cnam¹². Après plus de treize ans d'enseignement dans cette maison, à raison d'un cours bi-hebdomadaire, on peut faire l'hypothèse que Georges Friedmann n'avait plus l'énergie des premières années ; il avait même « *déclin[é] l'honneur d'une chaire au Collège de France* » l'année précédente¹³. Aux difficultés rencontrées en raison de la dispersion de ses activités, il faut ajouter d'autres motifs, plus personnels de fatigue morale : la maladie

12 Michel Lallement, « Georges Friedmann au Cnam (1946-1959) » (dans ce numéro, pp. 43-72).

13 Cette indication est donnée par Louis Ragey à l'occasion de l'annonce du départ de Georges Friedmann. [Archives du Cnam : Compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement du lundi 2 février 1959, p. 3].

puis le décès, en juin 1957, de sa première épouse. Débordé et déprimé, il lâchera d'ailleurs prise sur d'importants projets, tels la préparation du *Traité de sociologie du travail* initiée en 1954 mais dont la réalisation effective sera prise en charge par Pierre Naville et Jean-René Tréanton¹⁴, ou la grande enquête sur l'automatisation qu'il avait lancée en 1956 et que Pierre Naville a finalement pilotée¹⁵. Retrouver « prise » sur ses activités de recherche en acceptant un poste de directeur d'études à l'EPHE représenta incontestablement pour lui une opportunité¹⁶.

La discussion de l'exposé de Georges Friedmann se conclura par la décision de maintien de la chaire. Mais cet exposé constituait aussi un plaidoyer

14 Le traité fut finalement publié en 1961 (tome 1) et 1962 (tome 2). Pour un récit documenté par l'un des acteurs de cette entreprise, nous renvoyons à l'article de Jean-René Tréanton (Tréanton, 1986). Voir également notre contribution dans (Borzeix & Rot, 2006, pp. 190-200).

15 Pour une présentation synthétique de cette enquête voir (Rot & Vatin, 2007).

16 Il y était déjà directeur d'étude non cumulatif depuis 1948. Georges Friedmann deviendra professeur honoraire du Cnam en 1963 (avec effet rétroactif) ce qui lui permit de rester au Conseil de perfectionnement. Par le décret en date du 28 février 1963 (J.O. 6 mars 1963), Georges Friedmann est nommé professeur honoraire du Cnam à compter du premier janvier 1959. Il démissionne de cette instance, trois ans plus tard : « Les responsabilités qu'il assume au Centre d'études des communications de masses le mettent dans l'impossibilité d'assister avec régularité aux séances du Conseil » (indication donnée par le Directeur du Cnam, portant à la connaissance des membres du conseil une lettre de Friedmann lors de la séance du Conseil réunie le 4 octobre 1966). Dans le procès verbal de cette séance, il est alors indiqué qu'il restera membre de l'union des professeurs [Archives du Cnam : Comptendu de la séance du 4 octobre 1966, p. 2].

en faveur d'un enseignement ancré dans les réalités contemporaines. Si le mot « sociologie » n'est pas prononcé, l'évocation de « *l'évolution incessante du progrès technique* » et l'affirmation de la philosophie d'un cours « *en grande partie consacré à ses répercussions sur les travailleurs* » signifie clairement l'orientation sociologique de cet enseignement.

Jean-Daniel Reynaud, l'héritier désigné et préparé

Né en 1926, Jean-Daniel Reynaud est, comme Georges Friedmann – mais aussi son autre « maître » Jean Stoetzel – normalien et agrégé de philosophie (1949). Après avoir enseigné en 1949 et 1950 la philosophie au lycée du Mans, il est recruté au CNRS en 1950 comme attaché de recherche au Centre d'études sociologiques où il rejoint Alain Touraine, Jean-René Tréanton, Lucien Brams, Paul-Henry Chombart de Lauwe, Madeleine Guilbert, Viviane Isambert-Jamati, Henri Lefevre, Paul Maucorps, Edgar Morin, Pierre Naville et Robert Pagès. Il a enseigné également la psychologie sociale à l'Institut d'études politiques de Paris (à partir de 1954)¹⁷, à l'École nationale d'administration (en 1956 et 1958), ainsi que la psychologie sociale appliquée à l'entreprise au Centre d'administration des entreprises de la Faculté de Droit de Paris (1955-1958) et à l'Institut des sciences sociales du travail (ISST). Il reste au CNRS jusqu'en 1958, date à

17 Voir ses *Cours de psychologie sociale : année 1955-1956* (Reynaud, 1956).

laquelle il est recruté comme maître de conférences de sociologie à la faculté des Lettres de l'Université de Lyon, dans le contexte de la création de la licence de sociologie¹⁸. Jean-Daniel Reynaud est donc un jeune candidat de 32 ans (rappelons que Georges Friedmann avait été élu sur cette même chaire à l'âge de 44 ans), auteur et co-auteur d'une douzaine d'articles et chapitres d'ouvrages¹⁹. Il avait en particulier rédigé, à la demande de Georges Friedmann, deux chapitres de synthèse, co-signés avec ce dernier, pour le *Traité de sociologie* dirigé par Georges Gurvitch. Mais, à la différence de son concurrent plus âgé, le Professeur Robert Derathé, il n'est pas titulaire d'une thèse d'Etat.

Même si celles-ci ne sont pas détaillées dans le *curriculum vitae* envoyé à la Commission chargée d'examiner les titres, Jean-Daniel Reynaud a d'autres « ressources » qui se révéleront déterminantes. Il peut se prévaloir d'avoir organisé et piloté (avec Alain Touraine) dans le cadre de l'Institut des sciences sociales du Travail²⁰ la première grande

18 Johan Heilbron rappelle dans son article (*op.cit.*) qu'il n'existait pas avant 1959 de véritable statut au CNRS. Le statut de maître de conférences à l'époque équivalait à celui de professeur de seconde classe.

19 Pour une vue d'ensemble des publications recensées en sociologie entre 1945 et 1958 voir Jean Stoetzel, *Bibliographie française. Sociologie et Psychologie sociale en France 1945-1958*, fascicule édité à la demande de la direction générale des affaires culturelles et techniques du Ministère des affaires étrangères, 1960. Dans son article (*op.cit.*), Johan Heilbron souligne que dans l'index des auteurs les plus cités (ayant plus de 6 citations) figure Jean-Daniel Reynaud (aux côtés de Georges Friedmann, Pierre Naville et Alain Touraine).

20 L'ISST, organisme fondé en 1951, était depuis 1954

enquête collective de sociologie industrielle portant sur « *les attitudes ouvrières face au changement technique* » dans la sidérurgie, enquête qui s'inscrivait dans le cadre d'un programme de recherche de l'Agence européenne de productivité (AEP)²¹. Il avait également participé, toujours avec Alain Touraine, à une enquête collective au Chili à Huachipato et Lota entre mars et septembre 1957²², puis,

le lieu où se préparait et s'organisait la majorité des enquêtes collectives empiriques en sociologie du travail. Rattaché à l'Université de Paris et au ministère du Travail, cet organisme recevait des subventions du Commissariat général à la productivité, établissait des contrats de recherche avec des organismes comme la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il offrait aussi aux chercheurs un cadre de travail, des locaux dont ils ne pouvaient pas bénéficier au Centre d'études sociologiques où les conditions matérielles de travail étaient très mauvaises. C'est la raison pour laquelle des chercheurs comme Michel Crozier, Alain Touraine, Jean-Daniel Reynaud, Jean-René Tréanton ont été rattachés aux deux institutions. Cela explique aussi pourquoi, dans les archives retrouvées, Jean-Daniel Reynaud écrit souvent sur du papier à en tête de l'ISST où il s'était installé, rue de Fleurus. Jean-Daniel Reynaud y est resté associé après son recrutement au Cnam. Sur le rôle de l'ISST voir (Tanguy, 2008).

21 L'AEP avait été créée en 1953 dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE, organisme fondé en 1948 destiné à gérer et distribuer les aides du plan Marshall en Europe) pour étudier notamment les innovations techniques applicables au secteur industriel. Cette enquête avait été initiée par Georges Friedmann et Jean-Daniel Reynaud la dirigea comme chef d'équipe avec Alain Touraine. En effet, sur le terrain, dans l'usine, les entretiens et questionnaires et le travail de documentation étaient réalisés par des apprentis sociologues, tels Bernard Mottez, Jacques Dofny ou Claude Durand. Sur la première phase de cette enquête voir (Rot & Vatin, 2008).

22 Voici ce que nous confia Jean Daniel-Reynaud : « *Pendant l'enquête que je réalisais à Lota au Chili, je conduisais un camion et ramenais tous les jours une vingtaine d'enquêtrices de l'Ecole de service social*

Publications de Jean-Daniel Reynaud avant 1959

« Introduction » à l'ouvrage de Schelling, *Lettres sur le dogmatisme et le criticisme*, Paris, Édition bilingue Aubier, Montaigne, 1950, traduction par S. Jankelevitch.

(Avec E. Verley), « Mensch und Maschine », *Social Welt*, II, 3, avril 1951, pp. 227-237.

« L'étude des besoins dans la classe ouvrière » dans *Éventail de l'histoire vivante offert à Lucien Febvre par l'amitié d'historiens, linguistes, géographes, économistes, sociologues et ethnologues*, Armand Colin, II, 1953, pp. 373-384.

« Aspects psychologiques de la formation syndicale en France », *Journal de psychologie*, Paris, Puf, n°1, janvier-mars 1955, pp. 125-135.

(Avec Alain Touraine), « La représentation politique du monde ouvrier », dans Duverger Maurice éd. *Partis politiques et classes sociales en France* Paris A. Colin, 1955, pp. 31-48.

« Attitudes ouvrières et positions syndicales devant le progrès technique », *Cahiers de la république*, n°2, 1956 pp. 39-51.

(Avec Georges Friedmann), « Transformation de la structure industrielle », rapport introductif, *Actes du troisième Congrès mondial de sociologie, Association internationale de sociologie*, tome I, vol. 2, pp. 97-106.

(Avec Alain Touraine), « Les ouvriers de la sidérurgie et le progrès technique », *Actes du 3^e congrès mondial de sociologie, Association internationale de sociologie*, tome I, vol. 2, 1956, pp. 97-106.

(Avec Alain Touraine), « Origines sociales et perspectives professionnelles des étudiants en médecine », *Actes du 3^e congrès mondial de sociologie, Association internationale de sociologie*, tome II, vol. 3, 1956, pp. 245-252.

(Avec Alain Touraine), « Deux notes à propos d'une enquête sur les étudiants en médecine », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 20, 1956, pp. 124-148.

(Avec Alain Touraine, Jacques Dofny, Claude Durand), *Les attitudes des ouvriers de la sidérurgie à l'égard des changements techniques*, Institut des sciences sociales du travail, 1959, Ronéo.

(Avec Georges Friedmann), « Sociologie des techniques de production et du travail » dans Georges Gurvitch éd. *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1958, pp. 441-458.

(Avec Georges Friedmann), « Psycho-sociologie de l'entreprise » dans Georges Gurvitch éd., *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1958, pp. 459-478

avec Antoinette Catrice-Lorey et Guy de Beauregard, au sein de l'ISST, à une enquête sur les assurés de la Sécurité sociale en 1958²³. C'est à l'occasion de ces différentes enquêtes qu'il a été amené à rencontrer des cadres d'entreprise, mais aussi des hauts fonctionnaires et membres du ministère du Travail, de la Sécurité Sociale, de l'AEP, autant de liens tissés qui vont lui être précieux pour obtenir le soutien du Conseil d'administration du Cnam. En 1953 il avait également eu l'opportunité d'effectuer un séjour aux Etats-Unis dans le cadre d'une mission de productivité. Enfin, il avait assuré les suppléances de Georges Friedmann à la chaire du Cnam, lors de ses absences, notamment en 1958, année qui précéda sa nomination. D'après Terry Clark (*op. cit.*) : « *Quoi que le patron ne fut pas à même d'influencer l'élection directement et à plus forte raison s'il s'agissait de sa*

*de l'Université de Conception sur la ville charbonnière pour qu'elles mènent des entretiens avec les mineurs pendant que je discutais avec les dirigeants et l'ingénieur en chef [...] C'est bien lui [Alain Touraine] qui a eu l'idée de faire une comparaison Lota et Huachipato, sur le charbon et l'acier ; c'est lui aussi qui avait pris tous les contacts, c'est moi qui ai réalisé l'étude, j'ai fait de longs entretiens à Lota et Huachipato. Mais pour l'essentiel la conception de l'étude revient à Touraine, et l'exploitation de l'étude a été le fait de Torcuato Di Tella et de Lucien Brams qui ont joué un rôle très important » (témoignage publié dans Anni Borzeix et Gwenaële Rot, *op.cit.*, p. 44 et p. 103). Un ouvrage issu de cette enquête a été publié bien plus tard, en 1966, par Torcuato Di Tella, Lucien Brams, Jean-Daniel Reynaud et Alain Touraine : *Huachipato et Lota. Etude sur la conscience ouvrière dans deux entreprises chiliennes* (références complètes en bibliographie).*

23 Le rapport publié en 1959 a été réédité en 1997 avec une préface d'Antoine Prost. (Reynaud & Catrice-Lorey, 1997).

propre chaire, il avait à sa disposition plusieurs moyens pour assurer la survie de son cercle : l'un des expédients les plus usités était la suppléance : le patron invitait un de ses disciples à le remplacer dans les conférences [...] Lors de la nomination, les yeux et éventuellement les votes se porteraient tout naturellement sur celui dont le nom et la personne et les travaux étaient déjà associés à la chaire en question. »

Si, on le verra, les votes ne se sont pas tournés « tout naturellement » vers Jean-Daniel Reynaud, le fait d'avoir assuré à plusieurs reprises la suppléance de Georges Friedmann a été un argument mis en avant par ceux qui l'ont soutenu, en premier chef par le directeur, Louis Ragey. Celui-ci, à qui incombait la responsabilité de la continuité des enseignements, supervisait de près les remplacements des professeurs²⁴. D'ailleurs il ne manqua pas de signaler qu'il avait assisté à certains de ces cours pour attester des compétences pédagogiques du candidat²⁵.

Suppléances de Georges Friedmann par Jean-Daniel Reynaud

Chargé par le CNRS et la Direction générale des relations culturelles d'une mission scientifique et d'enseignement

24 Toute demande devait lui être soumise avant d'être validée par le Conseil de perfectionnement.

25 Probablement ceux de 1958 alors qu'il savait que Georges Friedmann était sur le départ. En effet, pour ceux de 1955 Louis Ragey écrit qu'il n'y a pas assisté (lettre de Louis Ragey adressée à Georges Friedmann, datée du 29 décembre 1955).

aux Etats-Unis, Georges Friedmann demande à être remplacé une première fois pendant les mois de novembre et décembre 1948²⁶. Jean Fourastié lui rendra ce service. Sept ans plus tard, il demande à nouveau l'autorisation de se faire remplacer, afin de « *parachever des travaux scientifiques personnels* ». Il propose alors le nom de Jean-Daniel Reynaud qu'il présente comme un chercheur « *spécialisé dans les questions du travail* », « *attaché au CNRS, Professeur à l'Institut d'études politiques et agrégé de philosophie* ». Suite à l'avis favorable donné par le Conseil de perfectionnement²⁷, Jean-Daniel Reynaud se met même en congé du CNRS entre novembre et décembre 1955 pour exercer cette suppléance²⁸.

Le 26 décembre 1955 Georges Friedmann a adressé à Louis Ragey un courrier faisant le point sur la suppléance assurée par Jean-Daniel Reynaud « *selon [s]es indications* »²⁹. Dans un courrier

adressé trois jours plus tard à Georges Friedmann évoquant d'autres absences, Louis Ragey suggère qu'il a été attentif au bon déroulement de ce remplacement, assez long, de 14 séances : « *Sans que j'ai pu suivre l'enseignement de M. Reynaud, j'ai l'impression par la constance des effectifs présents, qu'il s'est acquitté fort bien de la mission temporaire que nous lui avons confié. Vous allez donc pouvoir reprendre le 9 janvier dans de bonnes conditions.* »³⁰ Jean-Daniel Reynaud est sollicité à deux autres reprises pour le remplacer à l'occasion de missions réalisées en Amérique du Sud³¹ puis à Moscou. Ainsi, le 30 octobre 1957, Georges Friedmann adresse à Louis Ragey, dans une lettre à papier à en tête de l'International Sociological Association (dont il était le président), une nouvelle demande d'autorisation d'absence en raison de l'invitation qui lui a été faite par le gouvernement soviétique de participer à une « *table ronde* » de sociologie :

Il serait évidemment très utile que je puisse participer à cette réunion que j'ai été chargé d'organiser sur le plan scientifique en tant que Président de l'association. En ce cas, et avec votre accord, je demanderai à M. J-D. Reynaud, qui me suppléera pendant ma mission en Amérique du SUD de donner encore deux ou trois leçons à la rentrée de janvier étant bien entendu que j'assumerai ensuite mon cours d'une manière continue jusqu'à avril. De la sorte la qualité du cours et sa

26 [Archives du Cnam : Courrier adressé par le directeur du Cnam au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, daté du 12 octobre 1948].

27 [Archives du Cnam : Conseil de perfectionnement, 3 octobre 1955].

28 Lettre adressée par Jean-Daniel Reynaud à Louis Ragey le 10 octobre 1955. Vraisemblablement, Georges Friedmann a conservé sa rémunération au cours de cette période, Jean-Daniel Reynaud se faisant financer autrement. En effet, les documents de l'ISST déposés aux archives nationales indiquent que sur cette période Jean-Daniel Reynaud est engagé à l'ISST pour assurer « *le démarrage du programme de formation des chercheurs* », il reçoit alors une rémunération de 50 000 francs financée sur le budget du Commissariat à la productivité.

29 [Archives du Cnam : Lettre adressée par Georges Friedmann à Louis Ragey datée du 26 décembre 1955].

30 [Archives du Cnam : Lettre de Louis Ragey datée du 29 décembre 1955].

31 Probablement au Chili où Georges Friedmann avait préparé la création de la Faculté latino américaine de sciences sociales dont il fut le premier président (1958-1964).

régularité seront maintenues.

Louis Ragey lui répond dans un courrier du 8 novembre 1957 qu'« *il ne voit aucun inconvénient à ce que M. Reynaud assure la suppléance de (son) cours pendant cette période* ».

C'est ainsi, pour reprendre une expression de Jean-Daniel Reynaud lui-même, que Georges Friedmann l'avait à la fois « *mis à l'épreuve* » et « *mis le pied à l'étrier* »³².

La candidature du Professeur Robert Derathé

Contrairement à la situation qui avait prévalu lors de la succession de Charles Spinasse en 1946³³, l'annonce, en 1959, de la vacance du poste de la chaire d'histoire du Travail n'a pas suscité beaucoup de vocations. Il faut dire qu'en 1952, à la demande de Georges Friedmann, celle-ci avait fait l'objet d'une modification significative. Georges Friedmann avait en effet obtenu qu'elle soit réintitulée « *Chaire d'histoire du Travail et des relations industrielles* », marquant de fait un affichage plus net de la sociologie industrielle dans le programme d'enseignement. Dans le cadre d'un programme de cours ramené à deux ans (au lieu de trois),

32 Entretien avec Gwenaële Rot et Anni Borzeix, 27 août 2002.

33 La concurrence avait été rude pour Georges Friedmann : Pierre Vilaceque, Georges Duveau, Maurice Thiedot, Georges Cazenave, Pierre Laroque, Jean Chevalier étaient les autres candidats. Rapport de la Commission chargée d'entendre les candidats à la chaire d'histoire du travail, réunie le vendredi 19 octobre 1946, sous la présidence de M. Lucien Febvre.

il s'agissait de recentrer l'enseignement « *sur les problèmes modernes et contemporains* »³⁴.

Cette configuration rendait difficile la candidature d'historiens *stricto sensu*. Mais, parmi le petit cercle de jeunes chercheurs qui entourait Georges Friedmann, peu étaient susceptibles de le remplacer dans cette tâche : Edgar Morin s'intéressait déjà aux stars et au cinéma, Henri Mendras aux paysans, Michel Crozier à l'administration. Du côté des « *sociologues du travail industriel* », Jean-René Tréanton³⁵, qui venait d'être recruté comme maître-assistant à la Faculté de Lille, n'était pas normalien, tandis que Madeleine Guilbert³⁶ était femme... et communiste. En définitive seul Alain Touraine, agrégé d'histoire, dont les travaux sur Renault étaient déjà publiés et qui avait une trajectoire de recherche comparable à celle de Jean-Daniel Reynaud – avec qui il avait d'ailleurs beaucoup travaillé – présentait un profil qui pouvait l'amener à prétendre à ce poste. Lors d'un entretien, il nous a confié que le choix, par Georges Friedmann, de

34 [Archives du Cnam : Lettre du 7 mars 1951 de Georges Friedmann adressée au Directeur du Cnam.]

35 Né en 1925, diplômé de l'École libre des sciences politiques (1945), titulaire d'un doctorat en droit sur le syndicat dans l'entreprise américaine (Université de Paris, 1953), attaché puis chargé de recherche au CNRS de 1951 à 1959. Maître de conférence à l'IEP de Paris de 1951 à 1955, chargé d'enseignement à l'ISST de 1955 à 1960, maître assistant de sociologie à la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Lille, il avait lui aussi écrit deux chapitres dans le traité de sociologie dirigé par Gurvitch.

36 Voir (Zylberberg-Hocquard, 2007) et un entretien avec Madeleine Guilbert (Maruani & Rogerat, 2006, pp.7-20).

Bilan des publications de Robert Derathé en 1959

Ouvrages :

Éditions du *Discours de la méthode de Descartes*, Paris, Hachette, 1937.

Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau, Paris, PUF 1948 (thèse complémentaire pour le doctorat ès Lettres).

Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps, Paris PUF, 1950 (thèse principale pour le doctorat ès Lettres).

La justice et la violence, textes choisis, Paris, Hachette 1958.

Articles :

« Jean-Jacques Rousseau et le Christianisme », *Revue de Métaphysique et de Morale*, octobre 1948, pp. 379-414.

« Les rapports de la morale et de la religion chez Jean-Jacques Rousseau », *Revue philosophique*, avril-juin 1949, pp. 143-173.

« Les réfutations du contrat social au XVIII^e siècle », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, Genève tome 32, 1950-1952, pp. 7-54.

« La dialectique du bonheur chez Jean-Jacques Rousseau », *Revue de théologie et de Philosophie*, Lausanne, 1952, II, pp. 81-96.

« La philosophie des lumières en France : Raison et Modération chez Montesquieu », *Revue internationale de philosophie*, Bruxelles, 1952 fasc 3, pp. 275-293.

« Les deux conceptions de l'histoire chez Arnold J. Toynbee », *Revue Française de science politique*, janvier-mars 1955, pp. 119-128.

« Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau », *Revue internationale de philosophie*, 1955, fasc 3-4, pp. 1-21.

« Jean-Jacques Rousseau et le progrès des idées humanitaires du XVI^e au XVIII^e », *Revue internationale de la Croix rouge*, Genève, octobre 1958, pp. 523-543.

Études critiques :

« La sociologie au vingtième siècle », *Revue de métaphysique et de morale*, janvier-mars 1950, pp. 88-94.

« L'homme et l'État. A propos d'un livre récent de Jacques Maritain », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1952, pp. 136-146.

« Déterminismes sociaux et liberté humaine », *Revue philosophique*, octobre décembre 1958, pp. 486-497.

Jean-Daniel Reynaud ne lui avait pas fait spécialement plaisir³⁷... Si les archives du Cnam ne conservent pas de trace de son intérêt pour la chaire, c'est bien que Georges Friedman avait déjà choisi son successeur parmi ses « équipiers ». Il faut dire qu'Alain Touraine avait entretenu des rapports souvent houleux avec son maître et ce dernier lui a sans doute préféré un disciple d'humeur plus constante dans le contexte un peu guindé du Conservatoire. Interrogé sur ce point Jean-Daniel Reynaud avançait l'explication suivante :

Il était en pétard avec Touraine à cette date. Mais honnêtement je ne crois pas que ce soit tout à fait ça. Et je crois plutôt, tel que je connais Friedmann, qu'il s'était dit : Reynaud c'est du solide, c'est un homme qui sait faire un exposé, qui saura s'occuper des étudiants, lui je peux le mettre. Je ne sais pas laquelle de ces deux explications est bonne mais j'ai tendance à préférer la seconde !³⁸

On peut également faire l'hypothèse que, dans la hiérarchie des titres qui pouvait compter aux yeux de Georges Friedmann, l'agrégation d'histoire n'était pas aussi prestigieuse que celle de philosophie.

La concurrence n'est donc pas venue du vivier – limité – du Centre d'études sociologiques, mais d'un « outsider », au profil universitaire, Robert Derathé.

Né en 1905, âgé de 54 ans, agrégé de philosophie (1931) après avoir été

37 « Reynaud a ensuite hérité du Conservatoire, la chaire de Friedmann, ce qui ne m'a pas fait plaisir d'ailleurs... », entretien publié dans (Borzeix & Rot, 2010, p. 66).

38 Entretien avec Jean-Daniel Reynaud, Paris le 27 août 2002 (ibid.).

professeur aux lycées de Poitiers puis de Quimper entre 1932 et 1935, il avait été pensionnaire à l'Institut français de Berlin (1935-1938), professeur à l'Institut français de Vienne (1938-1939), professeur au lycée Hoche à Versailles (1940-1945), détaché au CNRS (1945-1947), professeur au lycée de Saint-Cloud (1947-1948). En 1948 il entame une carrière à l'université : d'abord chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres de Dijon (1948-1949), il devient maître de conférences « à titre provisoire » à la Faculté des Lettres de Nancy (1949-1951). Après avoir soutenu un doctorat ès-Lettres à la Faculté des Lettres de Paris en 1950, il devient professeur titulaire d'histoire de la philosophie à la Faculté des Lettres de Nancy en 1952, où il assure aussi l'enseignement de la sociologie. Il a été également chargé de conférences à l'École normale supérieure (Sèvres et Ulm) entre 1948 et 1955 et membre du jury du Capes de philosophie à plusieurs reprises (1952-1956 et 1958). Robert Derathé est connu pour être un professeur érudit, grand spécialiste de Jean-Jacques Rousseau³⁹.

39 Jean Lacroix rendra compte de ses travaux de manière élogieuse dans la *Revue française de sciences politiques* (Lacroix, 1951). Robert Derathé publia par la suite, en 1973 une édition commentée de *L'Esprit des lois* de Montesquieu. Cet ouvrage de référence a été réédité en 2011 : Montesquieu, *L'Esprit des lois*, édition de Robert Derathé. Bibliographie mise à jour par Denis de Casabianca. Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2011, 2 vol.

L'arbitrage du directeur du Cnam, Louis Ragey et la nomination de Jean-Daniel Reynaud

À l'époque, la procédure de recrutement à une chaire au Conservatoire obéit au cheminement suivant⁴⁰ : examen des titres et travaux par une commission spéciale dont les membres sont désignés par le Conseil de perfectionnement (assemblée du corps professoral), « visite » puis auditions des candidats devant ce conseil, lequel établit une liste de noms classés qui est transmise au Conseil d'administration (où siègent des personnalités extérieures). Celui-ci se prononce par un vote qui adopte ou récuse la liste du Conseil de perfectionnement. Les propositions des conseils sont communiquées à l'Institut de France (dans le cas présent l'Académie des sciences morales et politiques) dont les membres ont connaissance du rapport de la Commission spéciale et de la liste des travaux des candidats. À la suite du vote des académiciens, la liste de classement est transmise au ministre de l'Éducation nationale. Celui-ci, après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions⁴¹, se prononce sur la nomination.

La Commission chargée d'examiner les titres et travaux des candidats, réu-

nie le 27 avril 1959 sous la présidence du directeur du Cnam, est composée de huit professeurs dont les disciplines relèvent des sciences historiques, économiques et sociales et des « sciences du travail » : Jean-Baptiste Ache (histoire de la construction), Henri Ardant (organisation et fonctionnement des marchés financiers), Paul-René Bize (sélection et orientation professionnelle), Raymond Boisdé⁴² (organisation scientifique du travail), André Brunet (technique financière), François Divisia (économie et statistiques industrielles), Pierre Monbeig (géoéconomie) et Jean Scherrer (physiologie du travail)⁴³.

Dans le bref compte-rendu de cette séance rédigé par le Professeur Scherrer⁴⁴, on souligne les profils bien distincts des deux candidats. La rédaction du rapport suggère une préférence en faveur de Jean-Daniel Reynaud. La manière dont le parcours de Robert Derathé est retracé tend à minimiser l'ampleur de ses publications, à propos desquelles il est indiqué qu'elles sont « centrées en partie sur l'objet de sa thèse de Doctorat es lettres consacrée à *Jean-Jacques Rousseau* »⁴⁵.

42 Cf. la notice par Luc Marco de « Boisdé, Raymond (1899-1981), professeur d'Organisation scientifique du travail (1954-1969) » (in Fontanon & Grelon, 1994, pp.197-209).

43 Henri Ardant et André Brunet, absents, n'ont pas participé aux délibérations de la Commission.

44 Lettre adressée par Jean Scherrer au Directeur du Cnam le 29 avril 1959, transmettant le rapport (de trois pages), se demandant d'ailleurs s'il « n'est pas un peu bref ? » [Archives du Cnam].

45 [Archives du Cnam : Rapport de la Commission chargée de l'examen des titres et travaux des candidats à la chaire d'histoire du travail et des relations

40 [Archives du Cnam : Décret du 22 mai 1920.].

41 Même si le Conseil d'administration a « voix » prédominante par rapport au Conseil de perfectionnement et si le directeur du Cnam n'est pas formellement obligé de communiquer la liste établie par le Conseil de perfectionnement, la coutume veut que le ministère ait connaissance de ces deux listes.

Même s'il est rappelé qu'en tant que directeur du Centre européen universitaire de Nancy, le candidat « *a dirigé trois sessions portant sur les problèmes syndicaux et la vie sociale* », il est précisé qu'il fait avant tout « *œuvre d'historien des idées politiques, philosophiques et sociales* ».

Quant à Jean-Daniel Reynaud, le rapporteur souligne qu'il « *est l'auteur d'un assez grand nombre de publications fruit du travail personnel et du travail d'équipe* », publications qui portent « *sur des problèmes de sociologie industrielle et sur l'évolution contemporaine actuelle même, de celle-ci* »⁴⁶.

Dans ce rapport, il est fait référence aux orientations pédagogiques en présence, toutes deux reconnues comme légitimes : l'une (celle de Robert Derathé) « *d'enseignement d'idées dans une perspective historique* », l'autre (celle de Jean-Daniel Reynaud), « *en tant qu'enseignement d'une discipline fortement articulée sur le contexte sociologique actuel* »⁴⁷. La référence à la discipline sociologique à laquelle se rattache l'un des candidats est donc clairement signifiée. Mais, comme pour prévenir les réticences

industrielles, réunie le lundi 27 avril 1959, p. 1.]

46 *Idem* p. 2. Un exemple de publication est mentionné, renvoyant à l'enquête réalisée à Mont Saint-Martin : « *Voici, comme exemple le titre d'une publication donnant l'orientation des études de M. REYNAUD : 'Attitude ouvrière et positions syndicales devant le progrès technique'* ».

47 En fait, le comité exagère manifestement l'opposition entre les deux programmes d'enseignement qui sont très proches et pour cause : les deux candidats reprennent très largement le plan du cours assuré par Georges Friedmann (voir *infra*).

qui pourraient être formulées à l'égard d'un jeune candidat qui ne présente pas un profil « d'historien », le rapporteur fait valoir que les auditeurs du Cnam auraient montré une préférence pour le second type d'enseignement⁴⁸.

Le vote du Conseil de perfectionnement en faveur de Robert Derathé

C'est le lundi 4 mai 1959 que les deux candidats⁴⁹ sont auditionnés⁵⁰ par le Conseil de perfectionnement, composé d'une quarantaine de membres du corps professoral, à qui les programmes des enseignements ont été préalablement communiqués.

Dans son intervention – dont un compte rendu, consigné dans le procès-verbal du Conseil de perfectionnement a été rédigé – Jean-Daniel Reynaud, insiste sur le fait que son cours sera bien un cours de « culture générale » :

L'histoire du travail lui paraît, d'abord, porter sur l'ensemble des éléments qui

48 [Archives du Cnam : Rapport de la Commission chargée de l'examen des titres et travaux des candidats à la chaire d'histoire du Travail et des relations industrielles, réunie le lundi 27 avril 1959, p.3].

49 À la demande de Jacques Fougerolles, s'étonnant du faible nombre de candidatures, Louis Ragey a répondu qu'un troisième candidat – dont le nom n'est pas mentionné – aurait renoncé à se présenter [Archives du Cnam : Compte-rendu du Conseil de perfectionnement, séance du lundi 4 mai 1959, p. 4].

50 Les lettres d'accusé de réception des candidatures indiquent que l'audition prend la forme d'un exposé d'un quart d'heure environ dans lequel le candidat doit « *exposer dans quel esprit [il] donner[ait] l'enseignement qui est vacant* ». Un projet de programme de cet enseignement est demandé.

président à la formation et constituent la « condition » des travailleurs de l'industrie. Aux conditions du travail un certain nombre de notions nouvelles se sont ajoutées et le titre de « relations industrielles » fait dépasser la simple notion de relation entre ouvriers et patrons et syndicats et patrons.

Le travail est indissolublement un fait psychologique, un fait physiologique et un fait social : à cette conception répond le programme.

Une autre question doit se poser : de quel travail parle-t-on ? Du travail de l'ouvrier d'abord, mais celui de l'employé, du technicien, des cadres, fait partie de l'ensemble, on ne peut l'en séparer.

La vie de l'entreprise pose des problèmes de hiérarchie, de politique d'entreprise : ce sont là des problèmes quotidiens et c'est pour les éclairer qu'il faut comparer entre eux les types d'entreprises et avec celles-ci les comparer aussi avec la forme du travail indépendant.

M. REYNAUD voudrait mettre l'accent sur l'histoire du travail en France, mais il voudrait aussi faire appel à un certain nombre d'exemples étrangers ; il les connaît bien parce qu'il a étudié ces problèmes aux U.S.A., où il a séjourné.

M. REYNAUD estime qu'il faut abandonner les préoccupations des philosophes du travail pour s'attacher à l'aspect contemporain des problèmes de l'industrie. De ce point de vue les enquêtes ne sont que des moyens, mais il lui a paru indispensable de s'intéresser à la manière dont ceux qui vivent du travail conçoivent le progrès.

Cette conception de l'histoire du travail paraît répondre aux besoins du Conservatoire ; ce que les auditeurs viennent chercher au cours c'est une orientation, c'est

aussi un moyen de comprendre le monde : c'est pourquoi ce cours historique doit être un cours de culture générale, faut-il pour autant enseigner une doctrine, fournir des jugements préfabriqués ou au contraire donner des leçons d'objectivité en fournissant aux élèves des éléments qui leur permettront de faire leur choix. C'est parce qu'il estime que telle doit être la position de l'enseignement que M. REYNAUD pense que le cours peut être très largement ouvert. [...]

M. REYNAUD conclut en soulignant que notre époque est une période de grande transformation, d'évolution technique profonde cela seul justifierait un Cours d'Histoire du Travail⁵¹.

Robert Derathé présente à son tour son programme qui se distingue de celui de Jean-Daniel Reynaud par la place qu'il accorde à la technique dans l'analyse du travail et par l'introduction d'une perspective comparative internationale dans l'étude des sociétés industrielles contemporaines :

M. Derathé indique que l'une des raisons qui l'ont conduit à être candidat c'est que cette chaire du Conservatoire peut être considérée comme un enseignement de culture générale ; il lui apparaît, d'une part, comme faisant la liaison avec des enseignements existants et, d'autre part, comme étant destiné à suppléer à des enseignements qui n'existent pas ou n'existent pas encore : Histoire des Techniques, Histoire Economique.

L'histoire du travail apparaît à M. DERATHE comme étant l'histoire d'une double relation entre l'homme et la machine, entre l'employé et l'employeur ce que l'on nomme, d'un terme em-

51 [Archives du Cnam : Compte-rendu du Conseil de perfectionnement, séance du lundi 4 mai 1959, pp. 4-5].

prunté aux Américains, « les relations industrielles ».

D'abord c'est l'homme qui a dû s'adapter à la machine ; avant 1880 il y avait deux points de vue, celui d'un constructeur et celui de l'utilisateur de la machine. Ce n'est que vers 1880 que des savants ont fait passer au premier rang des préoccupations les rapports entre l'homme et la machine, ce qui abouti à l'adaptation de la machine à l'homme.

Quant aux relations du travail, relations de caractère juridique, c'est vers la même époque (exactement en France en 1884 avec la loi Waldeck Rousseau) que l'on est passé de l'inorganisation à l'organisation.

Pour la première période jusqu'ici l'histoire du travail a été surtout étudiée du point de vue du mouvement ouvrier. Une histoire reste à faire celle de l'attitude patronale.

Dans l'étude des relations industrielles au vingtième siècle M. DERATHE tiendra à mettre l'accent sur l'histoire comparée ; il croit aux vertus de l'histoire comparée, ne serait-ce que pour faire apparaître dans un cadre général l'aspect particulariste des relations industrielles dans chaque pays. Il faut faire de l'histoire pour en sortir, car en France les relations syndicales ont été « empoisonnées » par l'histoire. [...]

Son programme fait une part considérable à l'idéologie du travail c'est pourquoi en conclusion du cours il sera procédé à une étude de la société industrielle au vingtième siècle poursuivie en confrontant cette société aux idéologies existantes⁵².

L'examen des programmes de cours montre que chacun reprend avec quelques

52 *Idem.* p. 6-7

variations mais sans fondamentalement innover, la structure du cours de Georges Friedmann organisée en deux parties⁵³. Ce n'est donc pas tant sur les programmes d'enseignement, en définitive assez similaires, que sur le profil des candidats que s'est fait le partage des voix.

Parmi les quarante trois personnes membres du Conseil de perfectionnement, cinq ont pris part au débat. Jean-Daniel Reynaud a reçu le soutien très appuyé du Professeur Bize ainsi que celui de Jean Fourastié. Le docteur Paul-René Bize a mis en avant l'importance des enquêtes menées par Jean-Daniel Reynaud sur « *le milieu industriel* ». Jean Fourastié, qui avait parmi ses nombreuses responsabilités, présidé le Groupe de recherche de la CECA sur les conditions et les conséquences du progrès technique dans la sidérurgie (entre 1954 et 1957)⁵⁴, a souligné aussi l'existence d'enquêtes internationales, faisant implicitement allusion à celle de Lota et Huachipato. Enfin, Jean-Daniel Reynaud a reçu le soutien très net du directeur du Cnam. Celui-ci insiste sur le fait que le candidat parvient à la « *culture générale sans la rechercher en doctrine* » et rappelle aussi le « *vif succès* » qu'a remporté son enseignement à l'occasion des remplacements de Georges Friedmann. En faveur de Robert Derathé,

53 Les grandes lignes de ce programme avaient été remodelées en 1952, suite à la décision d'organiser l'enseignement de l'histoire du travail sur deux années (et non plus trois).

54 Cette précision biographique est rappelée dans le compte rendu chargé d'examiner les titres et travaux des candidats à la chaire d'économie et de statistiques industrielle du Conservatoire Nationale des Arts et métiers (réunie le 23 février 1959) [Archives du Cnam].

René Thery (titulaire de la chaire « machines »), Jean-Baptiste Ache (histoire de la construction) et Jacques Fougerolle⁵⁵ mettent en avant la qualité de l'audition et se déclarent très intéressés par son programme d'histoire comparée.

C'est à trois voix près que Robert Derathé l'emporte finalement sur Jean-Daniel Reynaud et se retrouve classé en première ligne⁵⁶.

Le renversement du vote par le Conseil d'administration et sa confirmation par l'Académie des sciences morales et politiques

Le Conseil d'administration, assemblée, qui, à la différence du conseil de perfectionnement, comporte aussi des personnalités extérieures, ne suit pas ce premier vote. Lors de cette séance, le directeur du CNRS, Jean Coulomb, ainsi qu'Henri Longchambon⁵⁷, apportent un

55 Jacques Fougerolle (1902-1965). Président directeur général des entreprises Boussiron, membre du Conseil d'administration du Cnam depuis 1950, président de la chambre de commerce de Paris (1950-1956). Il fut nommé Président du Conseil de perfectionnement en mars 1960. Sur sa trajectoire voir « M. Jacques Fougerolle 1902-1965 » (Revue *Travaux*, 1966).

56 Rappelons que le corps électoral comprend une majorité de membres qui ne sont pas spécialistes du travail. La qualité des prestations orales a pu peser sur l'orientation du vote.

57 Ancien résistant et scientifique renommé, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Lyon, sénateur et ancien ministre, Henri Longchambon fut président du Conseil supérieur de la recherche et du progrès technique créé en 1954. Antoine Prost le considère comme un véritable « ministre de la recherche » (Prost, 1989). Dans un article publié dans *les Annales*, Henri Longchambon avait déjà fait un plaidoyer en faveur de l'émancipation de la sociologie, « nouvelle science »

ferme soutien à la candidature de Jean-Daniel Reynaud. Le premier insiste sur le fait que les « rapports de la Commission de sociologie du CNRS sont extrêmement élogieux », tandis que le second opte plutôt pour la stratégie d'une attaque contre l'autre candidat, indiquant se « méfi(er) des professeurs de philosophie »⁵⁸. Ces échanges portés par ces deux personnalités, reflètent une hostilité à l'égard de l'université, représentée ici par le philosophe Robert Derathé, comme s'il s'agissait aussi de conforter la « rupture avec Durkheim » et la philosophie que Jean Stoetzel – et à sa suite Jean-Daniel Reynaud – revendiquaient (Blondiaux, 1991).

Un autre soutien est apporté par M. Malinski (représentant des chargés de cours, chargé de cours d'assurances au point de vue juridique) qui insiste sur le fait que Jean-Daniel Reynaud a « admirablement réussi dans la suppléance qu'il a assurée avec un parfait dévouement ».

Des lettres de soutien en faveur de Jean-Daniel Reynaud écrites par Paul Montel et Pierre Epron sont lues en séance. Dans sa lettre, le mathématicien Paul Montel, membre de l'Académie des sciences, vice-président du Conseil d'ad-

qu'il définissait avant tout par sa démarche : « l'enquête sociale sur le terrain », « et qu'il considérait comme encore prisonnière de la philosophie ». (Longchambon, 1958). Il faut rattacher ce débat au projet inabouti de Fernand Braudel de constituer une Faculté des sciences sociales. Cf. sur ces points voir (Tournès, 2011).

58 Il précise même qu'il « voit dans la copie du lauréat du dernier concours général une justification de ce sentiment » [Archives du Cnam : Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du Conservatoire national des Arts et Métiers, séance du vendredi 19 juin 1959, p. 2].

Conseil de perfectionnement <i>Séance du lundi 4 mai 1959</i>	Conseil d'administration <i>Séance du vendredi 19 juin 1959</i>	Institut de France, Académie des sciences morales et politiques <i>Séance du 6 juillet 1959</i>
Nombre de votants : 43 Derathé : 22 voix Reynaud : 19 voix	Nombre de votants : 16 Reynaud : 10 voix Derathé : 05 voix	Nombre de votants : 24 Derathé : 18 voix Reynaud : 04 voix
Bulletin blanc : 01 Bulletin nul : 01	Bulletin blanc : 01	Bulletin blanc : 02
M. Derathé est présenté en première ligne	M. Reynaud est présenté en première ligne	M. Derathé est présenté en première ligne

ministration, met en avant « *l'orientation des recherches tournées vers la réalité industrielle actuelle* », tandis que Pierre Epron, directeur général de la Société Lorraine-Escout (1949-1962), écrit qu'il a « *pu apprécier ses qualités personnelles et professionnelles au cours d'une recherche qu'il a menée au sein d'une grande entreprise industrielle* »⁵⁹. La réalisation de l'enquête de Mont Saint-Martin, usine de l'entreprise Lorraine-Escout, constitua donc une carte maîtresse pour le succès de Jean-Daniel Reynaud.

Un seul membre du Conseil d'administration manifeste clairement son soutien en faveur du candidat concurrent : Jacques Fougerolle, qui avait été présent à l'audition des candidats devant le Conseil de perfectionnement. Celui-ci regrette que Jean-Daniel Reynaud n'ait pas,

59 [Archives du Cnam : Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du Conservatoire national des Arts et Métiers, séance du vendredi 19 juin 1959, p.2.]

contrairement à Robert Derathé, consacré un temps de son exposé à l'histoire comparée :

M. Fougerolle ne connaissait ni l'un ni l'autre candidat avant que cette chaire devint vacante. Il les juge donc d'après leurs exposés et les programmes qu'ils ont proposés.

L'exposé de M. DERATHE lui a paru incomparablement meilleur que celui de M. REYNAUD. On a pu y noter l'indication de tendances très importantes qui n'apparaissaient pas dans ce lui de M. REYNAUD. La fin de l'exposé de M. DERATHE, consacrée à l'histoire comparée de diverses nations, était particulièrement brillante⁶⁰.

Mais le directeur du Cnam répond par un commentaire qui balaye la critique et ferme la discussion : il fait une nouvelle fois référence aux qualités pédagogiques de Jean-Daniel Reynaud en affirmant que « *pour avoir écouté certaines de ses leçons que cette démarche de l'esprit lui est*

60 *Idem*, p. 2.

familière et qu'il en use en maître ». Jean-Daniel Reynaud est élu à dix voix contre cinq (et une abstention).

Le 22 juin 1959 le ministre de l'Éducation nationale demande⁶¹ à l'Académie des sciences morales et politiques de présenter une liste de candidats à la chaire d'histoire du travail et des relations industrielles. La préférence va très nettement à Robert Derathé qui obtient dix-huit voix contre quatre pour Jean-Daniel Reynaud lors du vote du 6 juillet 1959. L'Académie présente donc au ministre une liste où figure en première ligne la candidature de Robert Derathé⁶² et en seconde celle de Jean-Daniel Reynaud.

L'arbitrage de Louis Ragey

« Louis Ragey a laissé le souvenir d'un homme énergique, assez autoritaire mais très pragmatique. [...] Il délègue peu. Il décide rapidement, sait se montrer pugnace, rédige lui-même des projets de décrets. Il a ses entrées dans les hautes sphères administratives et politiques et n'hésite jamais à intervenir vigoureusement pour entraîner l'adhésion des décideurs » écrit Jean-Jacques Thierce-

61 En réalité cette demande est préparée par le directeur du Cnam qui rédige une lettre adressée au secrétaire perpétuel de l'Académie, qu'il fait signer au ministre (lettre de Louis Ragey adressée au Directeur général de l'enseignement technique, 20 juin 1959 [Archives du Cnam]).

62 Courrier de E. Mireaux Secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques adressé au Ministre de l'éducation nationale (direction générale de l'enseignement technique) [Archives du Cnam].

lin dans la notice qu'il lui consacre⁶³. Il ajoute même : *« il consulte volontiers les professeurs et les écoute ; surtout certains d'entre eux »*. Ce portrait se vérifie tout à fait dans le cas présent, car Georges Friedmann était bien l'un de ces professeurs « écoutés ». Les diverses correspondances disponibles conservées dans les archives suggèrent une forte complicité et un respect mutuel entre les deux hommes. Il est vrai que ceux-ci se connaissaient de longue date. Louis Ragey, directeur du Cnam depuis 1940, avait participé à l'élection de Georges Friedmann en 1946. Fils de mécanicien, instituteur et pour un temps membre du cabinet du ministre de l'instruction publique Anatole de Monzie, il est aussi titulaire d'un DES d'histoire. Après avoir suivi une carrière dans la haute administration, il devient en 1939 inspecteur général de l'enseignement technique⁶⁴. Ce parcours peu commun a sûrement facilité une certaine connivence avec Georges Friedmann qui devint, lui aussi, inspecteur général de l'enseignement technique en 1945.

Suite au vote des membres de l'Académie des sciences morales et politiques, Louis Ragey s'adresse au ministre de l'Éducation nationale. Dans un courrier du 10 juillet 1959 il lui rappelle les propositions qui lui ont été soumises, celle du Conseil administration du Cnam et celle de l'Académie des sciences morales

63 Jean-Jacques Thiercelin, « Ragey, Louis (1895-1970). Directeur du Conservatoire national des arts et métiers (1940-1965) » (in Fontanon & Grelon, 1994, t.2, pp. 452-462 ; citation p. 460).

64 Ces précisions sont empruntées à la notice de Jean-Jacques Thiercelin, *op.cit.*

et politiques. Parce que les deux « *candidats se trouvent soumis à égalité* », Louis Ragey défend sans ambiguïté Jean-Daniel Reynaud :

S'agissant d'une chaire dont l'enseignement est l'un de ceux qui, au Conservatoire des Arts et Métiers, sont sans rapport avec les préoccupations utilitaires, je manquerais au devoir de ma charge si je ne vous soumettais mon point de vue à la fois personnel et objectif.

Les deux candidats sont d'âge assez différent. M. DERATHE à 54 ans, est déjà un homme mûr, un vieux professeur de philosophie qui, engagé dans l'enseignement supérieur, y a fait une honorable carrière consacrée à l'histoire des idées plus qu'à l'évolution des institutions et des faits collectifs humains. M. DERATHE n'a pas eu l'occasion d'explorer, – de tester – personnellement des milieux de travail industriel.

M. REYNAUD, ancien normalien, beaucoup plus jeune (32 ans) comme son concurrent agrégé de philosophie s'est orienté délibérément vers le C.N.R.S qui a vu en lui pendant des années le meilleur de ses sociologues d'observation et d'enquête.

Les travaux qu'il a poursuivis dans de grandes entreprises – sidérurgie, etc.. – ont été objectifs selon les témoignages à la fois des syndicats ouvriers et des chefs de grandes entreprises qui lui ont donné leur concours.

Ces dissemblances entre les deux candidats expliquent les votes des deux assemblées : l'Académie des Sciences Morales et Politiques formée d'hommes âgés, dans leur majorité non entraînés aux disciplines nouvelles des enquêtes sociologiques, s'est prononcée en faveur de M. DERATHE.

Le Conseil d'Administration du Conservatoire des Arts et Métiers composé en majorité de savants et de grands industriels dont certains ont accueilli M. Reynaud, enquêteur, a dit sa confiance en cet homme jeune, plein d'entrain et d'objectivité.

Personnellement, tout en reconnaissant la carrière fort honorable de M. DERATHE, je crois devoir vous demander de nommer M. Reynaud pour les raisons suivantes :

1°) M. Reynaud a seul dépouillé l'appareil doctrinal de ses origines philosophiques pour conduire ses recherches et ses enseignements selon les règles de l'objectivité scientifique ;

2°) M. Reynaud ne conçoit pas l'enseignement du Conservatoire national des Arts et Métiers comme un exposé des faits du passé – même récent – mais comme l'explication de notre temps qui doit être passé au crible de l'étude expérimentale selon les meilleures méthodes de l'enquête sociologique, méthode qu'il sait appliquer en Maître.

3°) M. Reynaud a su retenir, et entraîner l'auditoire exigeant du Conservatoire national des Arts et Métiers pendant la suppléance du Professeur Friedmann avec tant de succès que l'absence du titulaire n'a pas eu de conséquences fâcheuses.

Pour toutes ces raisons, que je serais très honoré que vous veuillez bien retenir, je vous demande de bien vouloir revêtir de votre signature le projet de décret joint.

Dans cette lettre, où il est explicitement question de « sociologie », Louis Ragey ne fait aucune allusion au vote du Conseil de perfectionnement dont les membres avaient entendu les exposés des deux candidats. Suivant l'avis du Conseil d'administration et celui de Louis



Figure 1a



Figure 1b

C'est sans doute pour faire écho à l'implication de Jean-Daniel Reynaud dans des recherches industrielles que Jean Monnet, ancien commissaire au plan et ancien président de la CECA avait été, dans un premier temps sollicité pour présider la leçon inaugurale du nouveau titulaire de la chaire (figure 1a) Mais c'est finalement Fernand Braudel, Professeur au Collège de France et Président de la VI^e Section des Sciences économiques et sociales à l'Ecole pratique des hautes études, qui présida cette cérémonie (figure 1b). [Archives du Cnam].

Ragey, le ministre de l'Education nationale nomme Jean-Daniel Reynaud sur la chaire d'histoire du travail et des relations industrielles.

L'heureux élu annonce immédiatement cette bonne nouvelle à Georges Friedmann, alors en villégiature à Saint Raphaël. Sa dépêche sera suivie de près par une carte de Louis Ragey. Dans une lettre datée du 24 juillet 1959, Georges Friedmann s'empresse alors de remercier chaleureusement son ami :

Cher Directeur et ami,

Votre carte suit de peu une dépêche de Reynaud m'annonçant la bonne nouvelle.

Victoire – après une bataille de deux mois et demi – à laquelle ont largement contribué votre ténacité, vos sages conseils, votre inaltérable « moral » – victoire en faveur d'une juste cause, celle d'un Conservatoire et d'un engagement à la pointe de l'actualité et des plus grands problèmes de notre siècle.

Vous aurez en Jean-Daniel Reynaud une « valeur-or ». C'est pourquoi je me suis montré si attaché à son succès.

Mes vacances se terminent. Les derniers préparatifs du IV^e Congrès Mondial de Sociologie me rappellent le premier avril à Paris. J'espère pour madame Ragey et pour vous que vous en serez déjà partis.

Nous « arroserons » le succès de Jean-Daniel Reynaud à la rentrée

Bonnes et reposantes vacances

Votre fidèlement dévoué.

G.F

Le décret portant nomination de

Jean-Daniel Reynaud comme Professeur titulaire de la chaire d'histoire du travail et des relations industrielles est signé le 31 juillet 1959 et publié au Journal officiel du 11 août 1959. Jean-Daniel Reynaud est nommé à compter du 1^{er} octobre 1959 et devient alors membre du Conseil de perfectionnement. Le vendredi 6 novembre 1959, il donne, dans l'amphithéâtre Y, sa leçon inaugurale sous la présidence de Fernand Braudel. La présence de Fernand Braudel, autorité académique incontestable, peut se comprendre comme une façon de « rassurer » ceux qui, parmi les membres du corps professoral n'avaient pas apporté leur soutien à la candidature de Jean-Daniel Reynaud. C'est aussi une manière d'affirmer la proximité épistémologique de l'histoire et de la sociologie, conformément au projet de réforme de l'enseignement des sciences sociales que portait alors Fernand Braudel : « *Sociologie et histoire [sont] une seule aventure de l'esprit, non pas l'envers et l'endroit d'une même étoffe, mais cette étoffe même, dans toute l'épaisseur de ses fils* »⁶⁵. Le bon à tirer du carton d'invitation conservé aux archives du Cnam comprend une rature : « *socialisation* » est rayé au profit de « *civilisation* ». Lapsus révélateur de la consécration de la sociologie au Cnam ? Le titre de la leçon est en tout cas l'affirmation d'une filiation assumée : puisque la « *civilisation industrielle* » fut bien l'objet d'intérêt majeur de Georges Friedmann jusqu'à la fin des années 1950. Et

65 Fernand Braudel, « Histoire et sociologie », in Gurvitch Georges (éd.), *Traité de sociologie*, Paris, Puf, Chapitre 4, 1958, pp. 83-98.

le titre de la leçon est presque que mot pour mot celui que son prédécesseur avait donné lors de sa propre leçon inaugurale présidée par Lucien Febvre en 1946 : « L'histoire du travail et l'évolution de la civilisation industrielle »⁶⁶.

Vers une chaire de « Sociologie du travail et des relations professionnelles »

Pendant une dizaine d'années, Jean-Daniel Reynaud assura le cours « Histoire du travail et des relations industrielles », cours structuré en deux temps, « Le travail jusqu'en 1914 » (première année) et « Le travail depuis 1914 » (seconde année). C'est en 1969, qu'il parvint à transformer la « Chaire d'histoire du travail et des relations industrielles » en « Chaire de sociologie du travail et des relations professionnelles »

1959-1968 Histoire du travail et des relations industrielles

Fidèle au cours que professait Georges Friedmann, Jean-Daniel Reynaud a peu fait varier au cours de cette période le contenu du programme de première année : le travail dans la préhistoire, dans l'antiquité, les corporations,

66 Autre manifestation – plus tardive – de cette filiation : c'est Jean-Daniel Reynaud qui rédigea, sous forme d'hommage, la notice consacrée à Georges Friedmann dans le dictionnaire des professeurs du Conservatoire national des arts et métiers (« Friedmann, Georges (1902-1977) Professeur d'histoire du travail (1946-1959) », in Fontanon & Grelon, op.cit., t.2, pp. 544-549).

la révolution industrielle et le développement de la grande industrie... Dans le programme de seconde année, les développements sur des thématiques d'actualité, la politique sociale du patronat français, l'état des relations professionnelles, la politique des revenus, l'émergence (ou non) d'une nouvelle classe ouvrière⁶⁷ ainsi que les négociations collectives et le mouvement syndical tiennent une place de choix. Jean-Daniel Reynaud a justifié ultérieurement ces choix thématiques :

Pourquoi s'intéresser, dans les années 50 ou 60, aux conflits du travail et à la négociation collective ? La réponse va de soi : l'étendue et la gravité des conflits, leur portée politique, le contexte international de guerre froide, mais aussi, dans un pays d'abord très pauvre et dévasté, l'énorme effort d'investissement, d'industrialisation, de modernisation, le lancement de grandes entreprises publiques et l'application de leur statut, le développement, d'abord lent et hésitant, toujours traversé de crises, mais finalement important et fructueux de la négociation dans le secteur privé. Mais cette réponse évidente dissimule une autre question. Comment pouvait-on comprendre et analyser les événements ? Pourquoi fallait-il inventer une démarche et des outils intellectuels ? Pourquoi ne pas se contenter de poursuivre la tradition, déjà riche, du droit du travail, développer le peu d'économie du travail qui existait, reprendre les grands thèmes prophétiques et peut être prédictifs de la lutte des classes telle que la définissait Karl Marx ? Tout particulièrement qu'est ce qu'un sociologue allait faire dans cette galère ? La réponse est simple, mais elle mérite quelques déve-

67 Au programme de la dernière séance du cours de l'année 1962-1963. En 1969-1970 on retrouve cette thématique, actualisée sous l'intitulé « Une nouvelle classe ouvrière ? ».

loppements : il y découvrait la réalité de l'acteur social, ou plutôt des acteurs sociaux concrets et leur caractère irréductible. (Reynaud, 1999, pp.3-4)

Certains de ces thèmes apparaissent très proches de ceux mis sur l'agenda du Club Jean Moulin, laboratoire d'idées de la « deuxième gauche » dont Jean-Daniel Reynaud était un membre actif⁶⁸. Dans cette enceinte, il s'était opposé à la « théorie de la nouvelle classe ouvrière », alors défendue par Serge Mallet⁶⁹. Après sa cooptation au sein de ce Club en décembre 1961, Jean-Daniel Reynaud avait proposé de mener une enquête sur la négociation. Cette enquête qu'il a lui-même qualifiée de « *journalistique* », donna lieu à un rapport sur lequel il s'appuiera dans son ouvrage sur *Les syndicats en France*⁷⁰. Par ailleurs, en 1964, au sein de l'Institut des sciences sociales du travail, il avait engagé avec des élèves de l'ISTT (Philippe Bernoux, Lucien Lavorel et Nicole Mercier) une enquête sur les syndicats ouvriers et la politique des salaires⁷¹.

68 Entré en décembre 1961 parrainé par Michel Crozier. Il a intégré le comité directeur en 1964 (il y fut membre jusqu'en 1970). Il faisait partie de la Commission économie et présidait le groupe « Politique des revenus » (1965). Sur l'histoire de ce Club voir le remarquable ouvrage de Claire Andrieu (Andrieu, 2002).

69 Et dont le Club Jean Moulin c'était fait l'écho à l'occasion de la publication de *L'Etat et le citoyen* paru en 1961. Sur les débats autour de la Nouvelle classe ouvrière voir les contributions de Sami Dassa et Thierry Baudouin (Chapitre 20 et 21) dans (Chapoulie *et al.*, 2005, pp. 14-33).

70 Précisions données par Jean-Daniel Reynaud dans un entretien accordé à Erhard Friedberg (Reynaud, 1999).

71 Cf. Lucien Lavorel, « Un "patron libéral" » (*in* Collectif, 1994, pp. 221-227 ; citation p. 222). Dans son

C'est aussi dans le cadre du Club qu'il avait organisé en 1964 des journées de Royaumont autour de la question du syndicalisme et de la politique des revenus⁷², sujets abordés dans son cours⁷³.

Dans l'introduction de la *Bibliographie Sociologie et psychologie sociale en France (1945-1965)*⁷⁴, Jean-Daniel Reynaud explicite bien sa conception de la sociologie, engagée dans la voie d'une transformation réformatrice de la société⁷⁵ :

témoignage, Lucien Lavorel insiste à juste titre qu'il s'agissait d'une approche de type socio-économique, où le syndicat « *saisi au niveau de la branche d'industrie accédait au statut d'acteur macro-économique et d'agent régulateur des évolutions des revenus salariaux* ».

72 Jean-Daniel Reynaud, *Les syndicats, l'avenir de la politique économique et l'Europe*, Journée d'étude de Royaumont 5 et 6 décembre 1964, Rapport dactylographié, 6 pages [Archives du Club Jean Moulin, FNSP].

73 L'expertise acquise sur ces domaines lui vaudra, en 1969 d'être sollicité par le gouvernement pour participer à différents groupes de travail. Il est nommé avec son collègue Alain Wisner membre de la Commission de l'emploi pour le V^e plan, et avec Jean Fourastié, membre du groupe de travail pour l'étude de la mensualisation (cf. J. Fourastié, J.-D. Reynaud, R. Vatiez, M. Vlieghe, *Rapport au gouvernement par le groupe de travail pour l'étude des problèmes posés par la mensualisation*, 1970, 115 p.).

74 Bibliographie établie et annotée par la Bibliothèque du Centre d'étude sociologiques sous la direction de Lucienne E. Thomas et Primerose Cep avec la collaboration des chercheurs du Centre et une introduction de Jean-Daniel Reynaud (1966).

75 Dans son article Alain Chenu rappelle, à la suite d'Alain Drouard que « la question de la mise en place d'une qualification professionnelle au titre de la sociologie viendra en 1964, avec la présentation par Jean-René Tréanton, dans le cadre de la Société française de sociologie, d'un projet de diplôme d'expert sociologue qui restera sans suite » (Chenu, 2002, p.49). Voir aussi (Drouard, 1982).

La sociologie s'efforce d'être une science, c'est-à-dire à la fois un corps de propositions qui s'enrichit progressivement et un ensemble de méthodes qui définissent des procédés de vérification. En ce sens, elle a, comme toute science, un développement autonome à partir des questions qu'elle se pose. Mais elle a aussi une fonction sociale : elle traite de problèmes plus ou moins aigus, plus ou moins urgents, nés de la pratique sociale. La responsabilité du sociologue est de tenir ces deux bouts de la chaîne : s'il en abandonne un, sa recherche n'est plus qu'un instrument d'action, s'il abandonne l'autre, elle risque de devenir socialement insignifiante. Ce problème est général. Mais il est résolu de manière très différente dans chaque pays. S'il fallait caractériser les sociologues français, peut-être pourrait-on dire qu'ils sont à la fois plus et moins engagés que d'autres dans leur société. Moins engagés, parce qu'ils collaborent moins aisément à la mise au point des solutions, ressentent toujours quelque scrupule quand leur contribution borne à faciliter un fonctionnement. Plus engagés, parce qu'ils sont très sensibles aux problèmes, acceptent peut-être davantage que l'orientation de leurs études soit influencée par des besoins sociaux. Peut-être parce que l'Université est plus séparée en France de la vie économique, ils y pénètrent moins. Peut-être parce que les moyens d'expression politique sont aujourd'hui incertains et insatisfaisants, ils ont davantage le sentiment d'une responsabilité sociale. Si conscients qu'ils soient que leur apport est modeste, ils n'ont pas renoncé, au-delà des mécanismes sociaux et des corrélations partielles, à élucider leur société.

Mais, pour Jean-Daniel Reynaud, la compréhension des situations professionnelles – et notamment les relations industrielles – et leur analyse sociologique devait aussi s'appuyer sur des pra-

tiques pédagogiques innovantes à travers la mise en œuvre de ce que préconisait Georges Friedmann : l'approche de « la réalité » par l'enquête. Jean-Daniel Reynaud avait été recruté au nom de cette expertise là et il était quelque peu paradoxal que celle-ci ne puisse pas être transmise⁷⁶. Or jusqu'en 1967 le cours était d'abord affiché comme un cours d'histoire débouchant sur des questions contemporaines : « *Empruntant à l'histoire économique comme à celle des techniques, étudiant la situation des travailleurs dans l'entreprise et dans la société et les relations des salariés et des employeurs, il veut poser à partir d'une analyse du passé, les grands problèmes contemporains du travail* » (Livret des élèves, Année scolaire 1967-1968).

Dix ans plus tard : l'affirmation de la sociologie des organisations et des relations professionnelles

Dix ans après son recrutement, Jean-Daniel Reynaud a renforcé ses positions institutionnelles, et ce à une période où la sociologie elle-même n'est plus la discipline plutôt marginale qu'elle était encore à la fin des années 1950. Comme le rappelle Jean-Michel Chapoulie (Chapoulie, 1991), la situation a favorablement évolué entre 1950 et la fin des années 1960 : la place de la sociologie est renforcée à

⁷⁶ Technique d'enquête qui, ne l'oublions pas, s'appuyait sur une forte division du travail, comme le rappellent à juste titre Johan Heilbron et Jean Michel Chapoulie (articles *op.cit.*), et comme nous l'avons montré dans un article sur l'enquête de Mont Saint-Martin (Rot & Vatin, 2008).

l'université⁷⁷ et de nouveaux découpages institutionnels contribuent à son « affranchissement » d'autres disciplines, notamment de la philosophie. Des colloques qui donnent une certaine visibilité médiatique à la sociologie française sont organisés en 1965⁷⁸ et 1966, année où la France accueille le Congrès mondial de sociologie de l'Association internationale de sociologie. Jean-Daniel Reynaud fut la cheville ouvrière de ce colloque organisé par la Société française de sociologie (dont il sera le président en 1967). Mais depuis 1959, il a eu d'autres responsabilités importantes, et, notamment, la direction, jusqu'en 1966, avec Alain Touraine, Michel Crozier et Jean-René Tréanton de la revue *Sociologie du travail* qu'ils avaient cofondés en 1959⁷⁹ (il intégra ensuite le comité de rédaction de la *Revue française de sociologie*). Cette même année 1959 il fut nommé délégué général à la promotion sociale auprès de Michel Debré, ce qui débouchera notamment sur la création du Centre d'orientation du Cnam⁸⁰. À

77 Cette précision est apportée par Alain Chenu : « *En 1969, une section de sociologie est créée au sein du Comité consultatif des universités CCU* » (Chenu, 2002).

78 « *En 1965, deux colloques marquants témoignent d'une reconnaissance de la sociologie par de hauts responsables de la comptabilité nationale et de la planification française (Amiot, 1986, p. 49); l'un, dirigé par Pierre Bourdieu et Alain Darbel (statisticien de l'INSEE), donne lieu à la publication du Partage des bénéfices (Darras [sous la dir. de], 1966), l'autre, le premier qu'organise la Société française de sociologie, à celle de Tendances et volontés de la société française (Reynaud [sous la dir. de], 1966)* » (Chenu, 2002).

79 Sur l'histoire de la création de cette revue nous renvoyons à notre ouvrage (Borzeix & Rot, 2010).

80 Nicole Mercier, « Itinéraire » (in Collectif, 1994, pp. 11-17 ; citation p. 14).

partir de 1964, il intègre le Comité directeur du Club Jean Moulin au sein duquel il conduit des travaux sur la négociation. Au Cnam il fonde le Laboratoire de « sociologie du travail et des relations professionnelles » qui sera reconnu par le CNRS en 1969 comme laboratoire associé. Il est membre fondateur et secrétaire général de l'association française d'études des relations professionnelles présidée par Pierre Laroque, créée en 1967 et dont il demandera la localisation au Cnam⁸¹.

Ce contexte lui permet d'installer sans difficulté la sociologie du travail au Conservatoire. Aussi, c'est confiant, que le premier avril 1968, Jean-Daniel Reynaud adresse au Directeur du Cnam un courrier dans lequel il propose de renommer le cours, « cours de sociologie du travail et des relations industrielles » et d'en transformer le contenu en conséquence :

Comme je vous l'avais déjà dit, je souhaiterais, si le conseil de perfectionnement en est d'accord, transformer mon cours d'histoire du travail et des relations industrielles en cours de sociologie du travail et des relations industrielles. Cependant, le plus raisonnable est que cette transformation se fasse progressivement, d'autant plus que la réforme des études pour les matières économiques ne sera sans doute réalisée que pour la rentrée d'octobre.

Je proposerais donc de maintenir pour la rentrée d'octobre la deuxième année de cours d'histoire du travail sous sa forme actuelle mais d'y ajouter, si les disponibilités en salle le permettent, un cours de 20 heures de niveau A qui s'intitulerait

81 Lettre adressée par Jean-Daniel Reynaud au directeur du Conservatoire – qui lui fit une réponse favorable – le 5 mai 1969 [Archives du Cnam].

« méthodes d'analyse sociologique ». Il serait accompagné de dix séances de travaux pratiques qui auraient pour objet d'enseigner le minimum de notions et de techniques permettant à un étudiant d'utiliser l'interview et l'enquête pour des fins assez simples d'information. Le programme détaillé de ce cours et des travaux pratiques, si le principe vous paraît acceptable, pourrait vous être adressé après les vacances de Pâques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce problème à l'ordre du jour d'un prochain conseil de perfectionnement

Pour l'avenir, je souhaiterais qu'après ce cours de niveau A, interviennent deux cours de niveau B, l'un intitulé « sociologie des organisations » (40 heures de cours et 20 séances de travaux pratiques), l'autre « sociologie des relations professionnelles » (même horaire). Ces deux cours seraient donc alternatifs à raison d'un chaque année.

Cependant je ne crois pas qu'il serait bon de soumettre ce projet dès maintenant au conseil de perfectionnement. Il serait sans doute préférable qu'il soit présenté en même temps que l'ensemble de la réforme des enseignements économiques. De plus il peut être utile de faire une expérience d'une année avec le niveau A pour voir quel serait le public intéressé et pour apprécier l'utilité de ce choix.

Ce faisant il proposait une triple rupture : supprimer le cours d'histoire du travail, fruit d'une longue histoire sociale et politique (Fontanon, 1994), adosser la sociologie des relations professionnelles à celle des organisations, et enfin, former les étudiants à l'enquête dans le cadre de

travaux pratiques⁸², en développant « *un enseignement par du travail de terrain pour des élèves sur le terrain* », pour reprendre l'expression de Lucien Lavorel⁸³. Le programme des dix séances de travaux pratiques se déclinait en trois grands thèmes⁸⁴ :

1) l'élaboration d'une étude (concepts, indicateurs et variables ; la construction des hypothèses, le plan d'enquête) ;

2) la récolte des données (interview, questionnaire, le travail sur document) ;

3) l'analyse des données (analyse de contenu, élaboration des résultats et analyse multivariée).

Autre point d'importance, alors qu'à la même époque, juste avant mai 1968,

82 Cette démarche pédagogique fut, quelques années plus tard, mise en œuvre au sein de l'Association pour le développement des sciences sociales appliquées, formation à la sociologie fondée en 1971 et dont il fut l'un des membres fondateurs avec Henri Mendras et Michel Crozier. Sur l'histoire de cette formation, voir l'article très bien documenté de (Paulange, 2013). Alexandre Paulange résume ainsi la nature du positionnement de ses fondateurs dans l'espace académique de l'époque : « *Tout dans l'ADSSA indique un positionnement contre le modèle qui dominait encore dans les années 1960 : la forme associative contre 'le système universitaire français', l'intégration de l'enseignement et la recherche contre la 'culture classique formaliste', le séminaire contre 'le cours magistral', le style Harvard contre 'le style intellectuel bien français', le terrain contre 'l'isolement du monde extérieur', l'apprentissage inductif contre 'le raisonnement abstrait et déductif'.* ».

83 Citée dans son témoignage sur ses années d'enseignements auprès de Jean-Daniel Reynaud. Lucien Lavorel, avec Denis Ségrestin, a été l'un des premiers chargés de travaux dirigés de Jean-Daniel Reynaud (Lavorel, *art. cit.*, Collectif, 1994, p. 226).

84 Projet de programme communiqué à Paul Guérin dans un courrier adressé par Reynaud à celui-ci le 1^{er} avril 1968 [Archives du Cnam].

Sociologie des organisations	Sociologie des relations industrielles
Introduction : Les organisations essaient de classification.	Introduction : Définition des relations professionnelles, Droit, économie et sociologie.
I. L'organisation et les rapports de travail La nature des tâches et les déterminants des organisations Exemple des entreprises industrielles et commerciales Les types d'objectifs et les organisations	I. Les organisations professionnelles et leurs objectifs Classes sociales et syndicalisme Formes de syndicalisme et d'association professionnelle (idéologie et mode d'action)
II. L'organisation et les groupes élémentaires Relations humaines et dynamique des groupes La direction des groupes et les formes d'autorité L'échange et l'organisation Portée et limite des groupes élémentaires	II. La négociation collective Les formes de grève et les types de négociation Le niveau et le cadre La nature de l'accord Marchandage économique et rapports de pouvoir
III. Les types d'organisation La bureaucratie La professionnalisation et ses conséquences Pouvoir, autorité et influence Les rapports de pouvoir L'organisation et le changement	III. Les relations professionnelles dans l'entreprise Les formes de représentation du personnel et le syndicalisme Le partage des responsabilités dans l'entreprise : consultation négociation, administration commune
	IV. Les relations professionnelles et la politique économique Les accords nationaux et les avantages sociaux La négociation du changement La planification La politique des revenus

Programme des cours à partir d'octobre 1968-1969 : les TD sont introduits, pour la première fois dans le programme d'enseignement. [Archives du Cnam.]

son comparse Michel Crozier professait à Nanterre un cours de sociologie des organisations, Jean-Daniel Reynaud proposait d'organiser le cours de « sociologie du travail et des relations industrielles » autour de deux modules, l'un de sociologie des organisations, l'autre de relations industrielles, affichant par là même la continuité entre ces deux domaines. Dès lors, Jean-Daniel Reynaud prenait aussi ses distances par rapport à la sociologie du travail « friedmanienne ». Contrairement au programme proposé par Robert Dera-thé, l'analyse du travail, saisie comme activité à la fois technique et sociale, n'était pas au cœur de son enseignement.

Dans un courrier du 9 mai 1968 Paul Guerin, qui avait succédé à Louis Ragey à la direction du Cnam en 1965⁸⁵, lui indique qu'il va mettre sa proposition à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de perfectionnement – programmée pour le 28 mai. Mais les événements de mai 1968 ont bousculé l'ordre du jour et cette question n'a pas été abordée. Sans attendre l'officialisation du changement, et sa validation – retardée en raison des événements – par le Conseil de perfectionnement, Jean-Daniel Reynaud a malgré tout pu modifier sensiblement la « formule pédagogique » de son cours. À la suite d'une discussion avec le Directeur du Cnam, il lui écrivit en octobre 1968 un courrier pour l'informer du changement des modalités de son cours. Conformément au projet présenté en avril 1968, Jean-Daniel Reynaud propose de le décomposer en vingt heures de cours

magistral et vingt heures de travaux dirigés⁸⁶. Les conflits sociaux récents semblent même pouvoir fournir des objets de monographie propices au travail de terrain sociologique :

Le programme des travaux dirigés devrait être souple. Pour les élèves intéressés, il pourrait avoir pour objet une petite monographie sur les grèves de mai-juin 1968 dans leur entreprise ou leur administration. Le sujet, en effet, me paraît se prêter admirablement à des exercices d'analyse et à des critiques de documents, à des comparaisons se servant de l'acquis des cours magistraux et des lectures, enfin à une réflexion sur les problèmes actuels du travail. Bien entendu, des travaux dirigés plus classiques (exposés et discussions) seraient offerts à ceux qui pourraient ou ne souhaiteraient pas faire une monographie⁸⁷.

Cette proposition est acceptée par le directeur du Cnam⁸⁸.

Toutefois c'est depuis des États-Unis – il se trouvait à l'université de Californie à Los Angeles – que Jean-Daniel Reynaud demande non seulement le changement de titre, « Sociologie du travail et des relations professionnelles »⁸⁹, mais

86 Sur la base de quatre groupes d'étudiants, Jean-Daniel Reynaud indiquant se charger de deux d'entre eux.

87 [Archives du Cnam : Courrier du 10 octobre 1968 adressé au directeur du Cnam (papier à en tête ISST).]

88 Courrier daté du 18 octobre 1968. Le Directeur du Cnam précise : « je me permets toutefois d'attirer votre attention dans le cas de travaux de groupe, sur le fait qu'il convient bien de juger un travail individuel et non un travail inspiré ou préparé par une autre personne que le candidat ce qui enlèverait tout son sens à la dispense d'examen final. » [Archives du Cnam.]

89 Par rapport à sa demande précédente du 1^{er} avril 1968 le terme de « relations professionnelles » se

85 Il fut directeur de 1965 à 1974, date de son décès.

aussi l'officialisation des modifications du contenu des cours. La lettre est lue par le Directeur du Cnam en séance du Conseil de perfectionnement le 8 juillet 1969 :

Notre collègue estime que le cours d'Histoire du Travail qu'il professe « *reste trop exclusivement un cours de culture générale et il serait utile pour les élèves du Conservatoire de recevoir une formation qui soit plus directement liée à une activité professionnelle. Il s'agit non de former des spécialistes de la sociologie mais d'apporter à ceux qui se destinent à des fonctions d'organisation ou d'administration du personnel le complément d'une discipline qui peut les aider à analyser et à résoudre leurs problèmes* »⁹⁰.

En accord avec les membres du département des « Sciences de l'homme au travail dans l'entreprise » récemment créé⁹¹, qui avaient été préalablement consultés, ce changement se fait avec l'approbation de l'ensemble de l'assemblée, le délégué des élèves présent (M.

substitue à celui de « relations industrielles ».

90 [Archives du Cnam : Compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement, séance du mardi 8 juillet 1969, p. 9].

91 Département créé en juin 1968 (décision n°68-74 du Conseil de perfectionnement). Ce département rassemble plusieurs chaires : Organisation Scientifique du Travail ; Sécurité du Travail ; Physiologie du Travail (ergonomie) ; Orientation Professionnelle et Psychologie appliquée au Travail ; de Droit du travail et de la Sécurité Sociale ; d'Histoire du Travail et des Relations industrielles. Un département d'économie et gestion quant à lui rassemble les chaires : technique financière et comptable des entreprises, économie et statistique industrielles ; droit commercial ; machines mathématiques : introduction aux problèmes socio-économiques de l'entreprise ; économie rurale ; mathématiques appliquées aux opérations financières [décision n° 68-73 du 14 juin 1968].

Adiba) indiquant que « *les élèves informés du projet de modification se sont réunis et ont décidé d'appuyer la proposition de M. J-D. Reynaud : il souhaite que le conseil en prenne acte.* ».

À partir de 1969, comme l'avait proposé – et déjà expérimenté – Jean-Daniel Reynaud, la chaire comprendra trois enseignements principaux : un cours de méthode d'analyse sociologique⁹², un autre de sociologie des organisations et un troisième consacré aux relations professionnelles. Le développement des travaux dirigés permettra d'engager une petite équipe pédagogique et de développer des monographies de terrain qui viendront alimenter les travaux du laboratoire.

La chaire d'histoire du travail, alors transformée en chaire de « sociologie du travail et des relations professionnelles », n'est pas la seule à connaître une profonde modification à cette époque. La fin des années 1960 est une période de forte recomposition pour les différentes « Sciences de l'homme au travail » enseignées au Cnam. En 1966, le cours de « Sélection et orientation profession-

92 Ce cours était en réalité un cours d'introduction à la sociologie, ainsi en 1969-1970 Jean-Daniel Reynaud y abordait des thèmes comme « organisation sociale », « conformité et déviance », « le groupe élémentaire », « famille et parenté », « sociologie de la ville », « sociologie politique », « sociologie économique » (extrait du programme du cours Sociologie du travail et des relations professionnelles A, année 1969-1970) ; en 1982 sont abordés les sujets suivants : « société, culture et personnalité », « le groupe élémentaire dans la société », « opinions et attitudes », « position rôle et statut », « la régulation sociale : normes et valeurs, conflits », « société traditionnelle et société industrielle », « famille et parenté », « classe, stratification sociale et mobilité », « l'échange social » [extrait du recueil des programmes édition 1982].

nelle », est réintitulé « Psychologie du travail »⁹³, tandis qu'en 1969, la chaire « Organisation scientifique du travail » (Schmitt, 2007) est requalifiée par le Conseil perfectionnement en « Chaire d'organisation du travail et de l'entreprise », titre plus large que le précédent destiné à marquer, comme l'a indiqué le président du Conseil de perfectionnement, « *la fin d'une époque* »⁹⁴. C'est donc, aussi, en rapport avec l'évolution des autres enseignements⁹⁵ que doit être comprise la transformation de la chaire occupée par Jean-Daniel Reynaud. L'enjeu est de renforcer la visibilité et l'attractivité des enseignements sociologiques au Cnam en s'appuyant sur la sociologie des organisations et son orientation politique réformiste, à une période où les enseignements de gestion connaissent un succès croissant et où la psychologie du travail cherche à s'affirmer comme discipline. À la fin des années 1960, dans un contexte où le Conservatoire, en rupture avec son histoire originale, tend à s'inscrire dans la dynamique générale de la mutation des institutions universitaires françaises qui marque la période, on voit

revenir en force, au sein de cette institution, des enjeux académiques proprement disciplinaires.

Conclusion

La sociologie, discipline en voie d'institutionnalisation à la fin des années 1950, entre donc au Cnam de manière discrète. L'élection du successeur de Georges Friedmann a permis de l'installer durablement. Au sein de cette institution, la sociologie de sa « *seconde fondation* » a occupé une place qui n'a jamais été facile à défendre et ce d'autant que cet enseignement a suivi une voie qui, de fait, n'a pas été celle de la professionnalisation. Un « bilan » de cette formation réalisé juste après le départ de Jean-Daniel Reynaud explicite bien le statut d'un enseignement « *conçu non pour former des sociologues spécialisés mais pour donner, à des jeunes cadres des moyens d'analyse, de diagnostic qui leur permettent de mieux comprendre ce qu'ils font et d'en voir les conséquences, tout en ouvrant leur esprit aux problèmes sociologiques et aux méthodes intellectuelles permettant d'aborder ces problèmes [...]. M. Reynaud et son équipe n'ont donc pas voulu organiser au Cnam une formation traditionnelle et professionnelle de sociologues. Il n'est pas délivré au Cnam de diplôme de sociologue. L'enseignement est conçu pour contribuer à une vie professionnelle donc comme formation de base dans de nombreux cursus* »⁹⁶.

93 [Archives du Cnam : Conseil de perfectionnement séance du 8 février 1966. Note du Dr. P. R. Bize concernant le changement de titre du Cours de Sélection et Orientation Professionnelle. Annexe au compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement du 8 février 1966].

94 [Archives du Cnam : Conseil d'administration, séance du 22 mai 1969. Examen des propositions du Conseil de perfectionnement concernant la situation de l'enseignement d'Organisation Scientifique du travail (p.10)].

95 Pour un développement voir les travaux précis de Thomas Le Bianic (Le Bianic, 2004).

96 [Archives du Cnam : Rapport sur la réunion de la

Cette sociologie, il faut le souligner, épousait également les contours d'une sociologie des organisations qui allait connaître, sous l'impulsion de Michel Crozier – dont Jean-Daniel Reynaud était proche – un nouveau développement dans le paysage académique français, et notamment à l'ADSSA mais aussi dans les écoles d'ingénieurs⁹⁷.

Dans l'histoire des sciences sociales, celle des institutions de formation à la sociologie demeure un terrain à explorer (Chaubet, 2014). Cet article apporte une contribution à ce chantier.

Les lieux d'enseignements ne sont pas seulement des lieux de diffusion mais aussi des lieux de production des savoirs sociologiques, notamment lorsque la forme pédagogique, comme celle mise en place au Conservatoire à la fin des années

Commission de vacance de la chaire de sociologie du travail réunie le 14 novembre 1991. Extrait de la synthèse de l'intervention de Jean-Daniel Reynaud (rapporteur P. Champion)].

97 On pense notamment à l'INSA école d'ingénieur où a été recruté en 1974, Philippe Bernoux. Interrogé sur ces questions le 28 avril 2014, celui-ci nous a indiqué que suite aux difficultés qu'il avait à enseigner la sociologie du travail auprès d'élèves ingénieurs, il avait décidé d'enseigner la sociologie des organisations. Selon lui, c'est Renaud Sainsaulieu qui l'aurait invité à prendre modèle sur les pratiques pédagogiques de l'ADSSA (étude de cas et pratique de l'enquête de terrain). Jean-Daniel Reynaud était alors vice président de l'ADSSA, et assurait, dans cette formation un séminaire d'analyse des conflits. Philippe Bernoux avait fait sa thèse d'Etat sous sa direction à l'IEP de Paris – le Cnam à l'époque ne pouvant délivrer de doctorat (Thèse de Philippe Bernoux, *L'appropriation du travail : les comportements ouvriers vus comme stratégie d'appropriation de l'outil de production et de constitution du groupe de travail*, Paris, FNSP, 1979, publiée en 1981 sous le titre *Un travail à soi*, Paris, Privat).

1960, adopte la voie de l'apprentissage de la discipline par l'enquête de terrain. Cette inflexion dans la pratique pédagogique est, par ailleurs, concomitante à l'association au CNRS du laboratoire dirigé par Jean-Daniel Reynaud. Combinés, ces deux changements ont permis le recrutement de jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs comme Lucien Lavoire et Denis Ségrestin à qui fut confiée la responsabilité de l'encadrement des premiers travaux dirigés et ce, dans un contexte aussi de massification de l'enseignement supérieur. Enfin, le matériau empirique accumulé dans le cadre de ces TD a, en retour, participé au processus de production des savoirs qui ont nourri les recherches sur les relations professionnelles et le monde de l'entreprise, menées au sein de ce laboratoire. C'est ainsi que, adossée dans un premier temps à l'héritage friedmanien, s'est institutionnalisée à petits pas la sociologie du travail au Conservatoire.

L'histoire de cette chaire pourrait être prolongée. En 1983, suite à la création d'une nouvelle « chaire de sociologie des relations professionnelles » sur laquelle sera élu un collaborateur de Jean-Daniel Reynaud, Gérard Adam, elle devient « chaire de sociologie du travail ». Puis, après le départ de Jean-Daniel Reynaud en 1992, cette chaire, restée plusieurs années vacantes, est renommée en 1994 « Analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations »⁹⁸,

98 [Archives du Cnam : Compte-rendu du Conseil de perfectionnement, 15 novembre 1994].

sa dénomination toujours actuelle⁹⁹. Cette nouvelle modification décidée à la suite d'un débat au sein de la commission de vacance de la chaire¹⁰⁰, portant notamment sur l'opportunité de l'orienter vers l'économie du travail, la gestion de l'emploi ou encore les sciences et techniques de la cognition, vise à prendre en compte et à rendre visible les différents domaines considérés comme relevant de cette chaire : la sociologie des organisations, du management¹⁰¹, de l'intervention, sans oublier les questions d'emploi. Au milieu des années 1990, l'étiquette « travail » était devenue trop restrictive, et présentait sans doute une connotation par trop ouvriériste. Comme le rappelait une autre de ses collaboratrices, Margaret Maruani¹⁰², Jean-Daniel Reynaud lui-même ne s'y identifiait pas tout à fait. En 1989, année de la publication de son ouvrage majeur *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Jean-Daniel Reynaud avait en effet déclaré dans un colloque célébrant le trentième anniversaire de la revue *Sociologie du travail* :

Dans ce champ qui se définissait ainsi [la

sociologie du travail], quels sont les principaux changements qui se sont opérés en trente ans ? Réponse simple (et peu originale) : une très forte différenciation des domaines et des thèmes, accompagnée d'un appel croissant à la collaboration d'autres disciplines. Non seulement la sociologie du travail est éclatée, mais elle n'est pas très sûre d'être une sociologie [...] est-il juste de parler encore de sociologie là où il devient difficile de démêler ce qui est marché et ce qui est organisation, ce qui est individuel et ce qui est collectif, ce qui est système ou équilibre et ce qui est processus non stationnaire ? Ce qui rend compte de ces systèmes et de ces processus, n'est ce pas un ensemble de sciences dont il faut maîtriser les outils séparément mais qu'il faut faire cohabiter sans vouloir toujours distinguer ce qui revient à l'une ou à l'autre ? Si la justification du terme sociologie du travail [...] était de concentrer l'attention sur l'autonomie de l'action sociale, ne serait-il pas plus juste aujourd'hui de parler de science de l'action ? (Reynaud, 1989, pp. 19-21)

Bibliographie

Andrieu, C. (2002). *Pour l'amour de la République. Le Club Jean Moulin 1958-1970*, Paris : Fayard, 2002.

Blondiaux, L. (1991). « Comment rompre avec Durkheim ? Jean Stœtzel et la sociologie française de l'après guerre (1945-1958) ». *Revue française de sociologie*, vol. 32, n°3, 1991, pp. 411-443.

Borzeix, A. & Rot, G. (2010). *Genèse d'une discipline, naissance d'une revue. « Sociologie du travail »*. Paris : Presses Universitaires de Paris Ouest.

99 En mai 2014. C'est sur cette chaire que sera élu en 2000 Michel Lallement.

100 [Archives du Cnam : Commission de vacance de la chaire de sociologie du travail, réunion du 14 septembre 1994].

101 L'un des membres du Conseil de perfectionnement, Régis Ribette (Professeur titulaire de la chaire d'administration et de gestion du personnel) avait d'ailleurs proposé cette nouvelle dénomination (Extrait du procès verbal de la séance plénière du Conseil de perfectionnement, séance du 15 novembre 1994, p. 1 [Archives du Cnam]).

102 Margaret Maruani, « Le principe de non allégeance » (in Collectif, 1994, p. 236).

- Boulat, R. (2008), *Jean Fourastié, un expert en productivité: la modernisation de la France, années trente-années cinquante*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2008.
- Braudel, F. (1958). « Histoire et sociologie ». In G. Gurvitch (dir.). *Traité de sociologie*. Paris : PUF, pp. 83-98.
- Chapoulie, J.-M. (1991). « La seconde fondation de la sociologie française, les Etats-Unis et la classe ouvrière ». *Revue française de sociologie*, vol. 32, n°3, 1991, pp. 321-364.
- Chapoulie, J.-M., Kourchid, O. Robert, J.-L., Sohn, A.-M. (2005). *Sociologues et sociologies. La France des années 60*. Paris : L'Harmattan.
- Chaubet, F. (2014). « Faire l'histoire des sciences sociales : le cas de la sociologie française ». *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 22, janvier-avril 2014. En ligne [URL : www.histoire-politique.fr].
- Chenu, A. (2002). « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2002, n°141-142, pp. 46-61.
- Clark, T. (1971). « Le patron et son cercle : clefs de l'université française ». *Revue française de sociologie*, vol. 12, 1971, pp. 19-39.
- Collectif (1994). *Variations autour de la régulation sociale. Hommage à Jean-Daniel Reynaud*. Paris : Presses de l'École normale supérieure.
- Drouard, A. (1982). « Réflexions sur une chronologie : le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années soixante ». *Revue française de sociologie*, vol. 23, n° 2, 1982, pp. 55-85.
- Fontanon, C. (1994). « L'introduction des sciences sociales au Cnam. Un champ d'essai pour le "millerandisme" ». *Cahiers de l'IHTP – Intellectuels engagés d'une guerre à l'autre*, n° 26, mars 1994, pp. 103-126.
- Fontanon, C. & Grelon, A. (1994). « Le Conservatoire des Arts et Métiers. Deux siècles d'histoire ». In C. Fontanon & A. Grelon (dir.), *Les professeurs du Conservatoire national des Arts et Métiers. Dictionnaire biographique 1794-1955, A-K* Paris : INRP/Cnam, pp. 23-57.
- Fourastié, J., Reynaud, J.-D., Vatier, R., Vlieghe, M. (1970). *Rapport au gouvernement par le groupe de travail pour l'étude des problèmes posés par la mensuralisation*. Paris : La documentation française.
- Goyard-Fabre, S. (sans date). « Derathé Robert 1905-1992 », *Encyclopédia Universalis*. En ligne [URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/robert-derathe/article>].
- Heilbron, J. (1991). « Pionniers par défaut ? Les débuts de la recherche au Centre d'études sociologiques (1946-1960) ». *Revue française de sociologie*, vol. 32, n°33, 1991, pp. 365-379.
- Lacroix, J. (1951) « Derathé (Robert) – Jean-Jacques Rousseau et la pensée politique de son temps ». *Revue française de science politique*, vol.1, n°3, 1951, pp. 386 -389.
- Laude, C. (1991). « Le Centre d'études sociologiques en 1959 ». *Revue française de sociologie*, vol.32, n°3, 1991, pp. 405-409.
- Le Bianic, T. (2004). « Le Conservatoire national des Arts et Métiers et la machine humaine. Genèse et développement des sciences du travail au Cnam de 1910 à 1990 ». *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 11, 2004, pp. 185-214.
- Longchambon, H. (1958). « Les sciences sociales en France. Un bilan, un programme ». *Annales. Economies, Sociétés Civilisation*, n°1, 1958, pp. 94-109.
- Marcel, J.-C. (2005). « Le déploiement de la recherche au Centre d'études sociologiques (1945-1960) ». *Revue d'histoire du CNRS*, nov. 2005. En ligne [URL : <http://histoire-cnrs-revues.org/1656>].
- Maruani, M. & Rogerat, C. (2006). « Hommage à Madeleine Guilbert ». *Travail, Genre, Société*, n° 16, 2006 pp.5-18.

- Paulange, A. (2013). « Nous avons réinventé la sociologie ». L'Association pour le développement des sciences sociales appliquées : genèse sociale d'une entreprise académique (1968-1975) ». *Revue française de Sciences Politiques*, vol. 63, n°3-4, 2013, pp. 545-567.
- Prost, A. (1989). « Les origines de la politique de recherche en France (1939-1958) ». *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, n°1, 1989, pp. 41-62.
- Reynaud, J.-D. (1999a). *Le conflit, la négociation et la règle*, « Introduction ». Toulouse : Octarès, Collection Travail [seconde édition augmentée].
- Reynaud, J.-D. (1999b). « Entretien avec Jean-Daniel Reynaud ». In P. Cabin (dir.), *Les organisations. État des savoirs*. Paris : Éditions Sciences Humaines, 1999.
- Reynaud, J.-D. (1995). *Le conflit, la négociation et la règle*. Toulouse : Octarès [seconde édition augmentée].
- Reynaud, J.-D. (1989). « Sociologie du travail ou science de l'action sociale ? ». In Collectif, *Sociologie du travail*, Actes du colloque « Sociologie du travail à trente ans ». Paris : Dunod, pp.17-23.
- Reynaud, J.-D. (dir.) (1966). *Tendances et Volontés de la société française*. Paris : SE-DEIS-Futuribles, 1966.
- Reynaud, J.-D. (1956). *Cours de psychologie sociale : année 1955-1956*. Paris : Service d'édition des cours de la faculté de droit.
- Reynaud, J.-D. (1963). « Politique des revenus ». *Sociologie du travail*, vol.5, n°3, 1963, pp. 278-286.
- Reynaud, J.-D. & Catrice-Lorey, A. (1997). *Les assurés et la sécurité sociale. Etude sur les assurés du régime général en 1958*. Paris : Comité d'histoire de la sécurité sociale (préface Antoine Prost).
- Reynaud, J.-D., Bernoux, P. & Lavorel, L. (1966a). *Les syndicats ouvriers et leur politique des salaires : étude sur neuf fédérations syndicales*. Paris : Université de Paris, Institut des Sciences Sociales du Travail.
- Reynaud, J.-D., Bernoux, P. & Laborel, L. (1966b). « Organisation syndicale idéologie et politique des salaires ». *Sociologie du travail*, décembre 1966.
- Rot, G., Vatin, F. (2008). « L'enquête des Gaston ou les sociologues au travail. Jacques Dofny et Bernard Mottez à la tôlerie de Mont-Saint Martin en 1955 ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°175, 2008, pp. 62-81.
- Rot, G., Vatin, F. (2007). « Pierre Naville, de l'automation industrielle à l'automatisme social ». *Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 24, décembre 2007, pp. 14-21.
- Schmitt, J.-P. (2007). « Naissance d'une discipline : l'organisation scientifique du travail au Cnam ». *Éducation Permanente*, 1, 2007, pp. 143-164.
- Stoezel, J. (1991). « L'esprit de la sociologie contemporaine – 1946 ». *Revue française de sociologie*, vol. 32, n°3, 1991, pp. 443-456.
- Di Tella, T., Brams L., Reynaud, J.-D., & Touraine, A. (1966). *Huachipato et Lota. Étude sur la conscience ouvrière dans deux entreprises chiliennes*. Paris : Editions du CNRS (préface de Georges Friedmann).
- Tanguy, L. (2008). « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail ». *Revue française de sociologie*, vol.49, n°4, 2008, pp. 723-761.
- Tournès, L. (2011). *Sciences de l'homme et politique. Les fondations philanthropiques américaines en France au XX^e siècle*. Paris : Classiques Garnier.
- Tréanton, J.-R. (1986). « Sur les débuts de la sociologie du travail », *Revue française de sociologie*, vol. 27, n°4, 1986, pp. 735-740.

Revue *Travaux* (1966). « M. Jacques Fougere 1902-1965 ». *Travaux*, janvier 1966, p. 81.

Vannier, P. (2000). « Les caractéristiques dominantes de la production du Centre d'études sociologiques (1946-1968) : entre perpétuation durkheimienne et affiliation marxiste ». *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 1, n° 2, 2000, pp. 125-145.

Zylberberg-Hocquard, M.-H. (2007). « Madeleine Guilbert (1910-2006) ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 25, 2007, pp. 5-8.

« Le Laboratoire de Sociologie industrielle de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. V^e section ». *Revue française de sociologie*, vol.1, n°2, 1960, pp. 218-219.

Sources complémentaires

Entretien de Jean-Daniel Reynaud avec Anni Borzeix et Gwenaële Rot (retranscrit partiellement in Borzeix & Rot, 2010).

Jean-Daniel Reynaud. Les règles de l'action collective, un film de Marie-Hélène Oulion, Collection « Les archives Vivantes de la Théorie des Organisations » dirigée par Erhard Friedberg, R&O Multimédia, 2009. Ce document est complété par la retranscription intégrale communiquée aimablement par Erhard Friedberg, de l'entretien réalisé avec Jean-Daniel Reynaud en mai 1999.